



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 25 juin 2014

Édifice Cummings
5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juin 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et de demandes du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Correspondance.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1144921003

Autoriser une dépense additionnelle de 12 417,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de construction accordé à la firme EMCON INC. en lien avec le projet de réalisation des travaux des aménagements et rénovations diverses au chalet du parc MacDonald (Phase 2) résolution CA13 170226, majorant ainsi le montant total du contrat de 286 006,73 \$ à 298 424,03 \$, taxes incluses.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1144644003

Accorder au Groupe Hexagone s.e.c, le contrat pour les travaux de construction des dos d'âne permanents sur diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro CDN-NDG-14-AOP-BT-018, et autoriser une dépense à cette fin de 53 963,52 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires).

20.03 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1140896016

Accorder à Cubex limitée, le contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13628 (3 soumissionnaires), et autoriser une dépense de 35 800 \$ plus les taxes, pour un total de 41 161,05 \$.

20.04 Contrat de services professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1145171004

Du fonds de stationnement, accorder à MLC Associés inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie (plans et devis électriques et civils) pour l'installation de deux bornes de recharge électriques pour véhicules au parc de Kent et d'une borne au parc de la Confédération, aux prix et conditions de sa soumission du 28 mars 2014, et autoriser une dépense à cette fin de 15 200 \$, plus les taxes pour un total de 17 476,20 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

20.05 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794017

Entériner les ententes de prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir avec neuf organismes occupant des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015, en soutien financier indirect (soutien locatif) d'une valeur totale de 57 099,96 \$.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1140896017

Accorder une contribution financière non récurrente de 40 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL.NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les activités et ateliers de prévention et de sensibilisation graffiti.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1130794045

Autoriser rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire pour la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2014 et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 70 000 \$ pour le projet Travailleur de rue dans le secteur Darlington; autoriser rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention auprès des jeunes à risque pour l'année 2014 et autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 70 000 \$ pour le projet Intervenants de milieu Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794015

Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et deux organismes, et le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 40 500 \$ pour l'année 2014, réparties comme suit : 20 250 \$ à Action Communiterre pour la réalisation du projet « Agriculture urbaine à NDG » et 20 250 \$ à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » dans le cadre du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794014

Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire pour la réalisation du projet « Ça bouge dans les parcs », projet du regroupement Jeunes en santé dans NDG et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, fiduciaire pour la réalisation du projet « Parcs animés », projet de la Table famille de Côte-des-Neiges, et autoriser le versement de deux contributions financières non récurrentes de 10 000 \$ pour 2014.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794011

Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 105 000 \$ réparties comme suit : 42 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges, 42 500 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. et 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse NDG et du Comité action 6-12 NDG pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794013

Autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ à sept organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH, anciennement nommé PACL) de l'arrondissement visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et autoriser l'octroi des montants recommandés en regard de chaque organisme pour l'année 2014.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265055

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 375 \$ à l'Hôpital général juif, organisme fiduciaire pour aider à l'organisation du festival de Jazz des patients de l'institution.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265056

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à *Royal Vale Elementary Home & School Association* pour un jardin comestible extérieur.

20.14 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265057

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour le projet du club étudiant « Polyvoile », afin de faire découvrir la navigation maritime à des personnes ayant un handicap visuel.

20.15 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265059

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) afin d'aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement « Country en ville » au parc NDG dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 24 août 2014.

20.16 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265060

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair afin d'aider à la réussite du programme d'activités des résidents, en majorité des personnes âgées.

20.17 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265062

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au Cinéma NDG afin d'aider à la réussite de leurs activités organisées dans le parc Girouard et le parc Jean-Brillant au cours de l'été 2014.

20.18 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1146373003

Accorder à ABC Environnement inc. le contrat pour le nettoyage des chambres de vanne, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - 2014, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 152 232,94 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (7 soumissionnaires).

30 – Administration et finances

30.01 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1140896013

Accorder à Michel Gohier ltée, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes et de trois bennes fixes en aluminium de 8 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 13-13051, selon l'entente d'achat numéro 941228 et autoriser une dépense à cette fin de 109 766 \$, plus les taxes, pour un total de 126 203,46 \$.

30.02 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1140896015

Accorder deux contrats à Michel Gohier ltée; le premier contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes en acier de 15 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, au prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 11944, selon l'entente d'achat numéro 789455 et autoriser une dépense à cette fin de 146 012,26 \$, plus les taxes, pour un total de 167 877,59 \$. Le deuxième contrat, suite à une entente de gré à gré avec le fournisseur pour l'installation et la fourniture de deux harnais pour lame à neige incluant l'hydraulique, au montant de 20 632,50 \$, plus les taxes, pour un total de 23 722,22 \$.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140558006

Adopter la programmation annuelle 2014-2015 (activités et budget) de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de son mandat de Centre local de développement (CLD).

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265058

Autoriser une dépense de 450 \$ à l'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. pour des frais de publicité à paraître dans l'annuaire afin d'aider cette association à poursuivre ses activités auprès de la communauté.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265061

Autoriser une dépense de 250 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 40^e anniversaire de cette association.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1146235001

Édicter une ordonnance, dans le cadre du projet Turcot, pour l'implantation d'un virage en double, de l'est vers le sud, à l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc et du boulevard Décarie.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1146235002

Édicter une ordonnance établissant l'implantation de voies cyclables sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre Grand Boulevard et l'avenue Girouard, et sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, entre les avenues Girouard et Royal.

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794025

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 25 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1146373008

Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation de câbles chauffants permettant un passage libre de neige et de glace, en hiver, pour accéder de manière sécuritaire au 5700, rue Westbury, au bénéfice de la Fédération CJA.

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1143571013

Adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1146373005

Adopter, tel que soumis, le règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles, au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

40.07 Règlement - Conversion d'immeuble en copropriété

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1144826003

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4684 et 4686, avenue Hingston, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

40.08 Règlement - Conversion d'immeuble en copropriété

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1144826002

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4395 et 4397, rue Jean-Brillant, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

40.09 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1141462006

Donner un avis de motion et adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la hauteur, la construction et l'apparence des garde-corps des cafés-terrasses puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

40.10 Urbanisme - Démolition / Transformation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1143779003

Soumettre un appel de la décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725972.

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140415002

Approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du règlement RCG 13-001, pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé au 4985, rue Buchan - dossier relatif à la demande de permis 3000743258.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140415003

Approuver les plans en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121), ainsi qu'en vertu du règlement 06-044, pour l'émission du permis visant des travaux de réaménagement des services alimentaires et l'ajout d'une salle mécanique au centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725631.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1143779005

Approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) ainsi que du PP-77, pour l'émission du permis visant les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, à l'immeuble situé au 6550, avenue Victoria - dossier relatif à la demande de permis 3000773251.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1144535005

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014.

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1143571015

Motion demandant une stratégie pour soutenir les artères commerciales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce.

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1143571014

Motion afin de s'assurer du caractère public et du maintien des nouvelles pratiques de transparence des séances du conseil d'arrondissement.



Dossier # : 1144921003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 417,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de construction accordé à la firme EMCON INC. en lien avec le projet de réalisation des travaux des aménagements et rénovations diverses au chalet du parc MacDonald (Phase 2) (CA13 170226), majorant ainsi le montant total du contrat de 286 006,73 \$ à 298 424,03 \$, taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de **10 800 \$**, avant taxes, pour un total de **12 417,30 \$**, taxes incluses, dans le cadre du contrat de construction accordé à la firme Emcon inc. en lien avec le projet de réalisation des travaux des aménagements et rénovations diverses au chalet du parc MacDonald (Phase 2) (CA12 17 0123), majorant ainsi le montant total du contrat de **286 006,73 \$** à **298 424,03 \$**, taxes incluses.

D'autoriser cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-19 15:09

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144921003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 417,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de construction accordé à la firme EMCON INC. en lien avec le projet de réalisation des travaux des aménagements et rénovations diverses au chalet du parc MacDonald (Phase 2) (CA13 170226), majorant ainsi le montant total du contrat de 286 006,73 \$ à 298 424,03 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs, PAAP 2012-2013, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a identifié plusieurs parcs situés dans son territoire aux fins d'amélioration de la sécurité et des services à la population. **Parmi ces projets identifiés, on retrouve le chalet du parc MacDonald.**

Un premier contrat visant des aménagements et des rénovations (PHASE # 1) a été accordé en 2011 et les travaux ont été réalisés et complétés en juin 2012. Un deuxième contrat de travaux (PHASE #2) a également été accordé par l'arrondissement dont l'acceptation provisoire des travaux a été conclue en décembre 2013. L'acceptation finale des travaux sera conclue en décembre 2014.

Après l'adjudication du contrat de construction à la Firme Emcon Inc., une erreur de calcul a été constatée sur le formulaire de soumission de cette firme. En effet, l'entrepreneur a omis d'inclure, au total des coûts, un montant de **10 800 \$**, avant taxes, représentant les travaux de finition de béton des toilettes intérieures et extérieure. Après consultation avec le service juridique de l'arrondissement, et conformément à la clause 1.1.4.4.1 du Cahier des clauses administratives générales de la Ville de Montréal, inclus au devis de construction, il a été recommandé de procéder à une correction du montant du contrat afin d'inclure le montant non comptabilisé par l'entrepreneur.

Le présent contrat s'inscrit dans les projets déposés par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du programme des améliorations dans les parcs (PAAP) pour l'année 2012-2013 et vise l'augmentation du montant du contrat de construction de la firme Emcon inc..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170071 - 3 mars 2014. autoriser une dépense additionnelle de 13 543,19 \$, avant taxes, pour un total de 15 571,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé au consortium formé par les firmes FABG et AECOM en lien avec le projet de réalisation des travaux des aménagements et rénovations diverses au chalet du parc MacDonald - phase 2 (CA12 170123), majorant ainsi le montant total du contrat de 35

067,38 \$ à 50 638,66 \$, taxes incluses.

CA13 170226 - le 25 juin 2013. accorder à Construction Emcon inc. le contrat dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovations et réaménagements au chalet du parc MacDonald (*Phase 2*), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-015 et autoriser une dépense à cette fin de 248 755,58 \$, plus les taxes, pour un total de 286 006,73 \$, comprenant les contingences au montant de 18 000 \$, taxes incluses.

CA12 170123 - Le 7 mai 2012. Accorder au consortium formé par les firmes Les Architectes FABG et AECOM inc. ayant obtenu le plus haut pointage conforme, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour les travaux des aménagements et rénovations au chalet du parc MacDonald (phase 2), aux prix et conditions de sa soumission, datée du 5 mars 2012, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro CDN-NDG-AOI-DAI-005-A.

DESCRIPTION

Un contrat de construction pour le projet «Réaménagements et rénovations diverses au chalet du parc Macdonald (Phase #2)» a été adjugé à la firme Emcon inc. conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-13-AOP-DAI-015. Durant les travaux de construction et suite à une demande de l'entrepreneur, faisant état de constatation d'une erreur sur son formulaire de soumission, une deuxième analyse des soumissions a été faite pour confirmer ce fait. Lors de cette deuxième analyse, il est confirmé que l'ordre des soumissionnaires est demeuré conforme à celui établi lors de l'ouverture des soumissions.

Une demande d'analyse a été transmise à la direction de services administratifs et du greffe de l'arrondissement. Une recommandation d'ajustement de contrat a été émise à cet effet. Cette recommandation est basée sur l'interprétation de la clause 1.1.4.4.1 du Cahier des clauses administratives générales de la Ville de Montréal, inclus au devis de construction.

Le montant supplémentaire à autoriser pour le présent contrat est de **10 800 \$**, avant taxes, pour un total de **12 417,30**, taxes incluses.

Le montant total du contrat initial accordé à la firme Emcon Inc. est de **286 006,73 \$**, taxes incluses, incluant un montant de **18 000,00 \$**, taxes incluses, pour les contingences.

Par conséquent, le montant total du contrat de travaux pour ce projet, après ajustement, est de **259 555,58 \$**, avant taxes, pour un total de **298 424,03 \$**, taxes incluses

JUSTIFICATION

Les travaux de <Réaménagements et rénovations au chalet du parc MacDonald (Phase # 2) > ont eu un impact direct et positif sur le fonctionnement des espaces touchés par cette intervention. L'offre de services est grandement améliorée pour répondre aux demandes des utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Même si aucune certification LEED n'est demandée lors des travaux du présent projet, une attention particulière a été portée aux matériaux utilisés, aux équipements installés, aux luminaires remplacés et à toutes les autres interventions en lien avec le projet. De plus, les

travaux de démolition ont été réalisés selon les règlements d'inspection dans des milieux d'amiante et selon un risque élevé. La certification de la conformité des travaux en milieux d'amiante a été faite par une firme privée spécialisée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette réalisation s'inscrit dans la priorité politique et administrative de la Ville et de l'arrondissement en vue de l'amélioration des parcs et des lieux publics conformément au programme du PAAP 2012-2013. L'offre de service est grandement améliorée dans ce chalet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation finale des travaux: décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique municipale d'attribution des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar BENSACI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Martin CHAMPOUX
CHEF DIVISION

Le : 2014-06-12



Dossier # : 1144644003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder au Groupe Hexagone s.e.c, le contrat pour les travaux de construction de dos-d'âne permanents sur diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, Soumission - CDN-NDG-14-AOP-BT-018, et autoriser une dépense à cette fin de 53 963,52 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de dos d'âne permanents sur diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission CDN-NDG-14-AOP-BT-018;

D'autoriser une dépense à cette fin de 53 963,52 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 2 569.69 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:12

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144644003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder au Groupe Hexagone s.e.c, le contrat pour les travaux de construction de dos-d'âne permanents sur diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, Soumission - CDN-NDG-14-AOP-BT-018, et autoriser une dépense à cette fin de 53 963,52 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des mesures d'apaisement de la circulation, en tenant compte de la liste des problématiques de l'arrondissement, le présent contrat prévoit la construction de dos-d'âne allongés permanents ainsi que le marquage et ce, après vérification des lieux par la Direction des travaux publics.

Une quantité de 200 mètres linéaires (ml) de longueur est prévue à ce contrat, ce qui représente approximativement 20 à 23 dos-d'âne (en ajout à la soumission initiale de 2014, soit le contrat CDN-NDG-14-AOP-BT-006, qui en prévoyait 250 ml).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170065 - Lundi 3 mars 2014 - CONTRAT - Construction Soter inc. - Construction de dos-d'âne

CA13 170142 - Lundi 6 mai 2013 - CONTRAT - Les Pavages Ultra inc. - Construction des dos-d'âne permanents

CA12 170207 - Mardi 26 juin 2012 - CONTRAT - Construction DJL inc. - Construction des dos-d'âne

DESCRIPTION

Les travaux de construction pour les 20 à 23 dos-d'âne allongés consistent en la signalisation temporaire pendant les travaux, la préparation de la surface en contact avec le nouveau dos-d'âne, la fourniture du mélange bitumineux, l'installation du mélange selon les spécifications reconnues du Guide canadien d'apaisement de la circulation, le cylindrage du mélange, le nettoyage final du tronçon ainsi que le marquage sur les dos-d'âne.

Les contingences sont des situations imprévues qui surviennent à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingence est fixée à 2 569,69 \$ (taxes incluses), soit 5 % du coût des

travaux, taxes incluses, tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

L'équipe du Bureau technique de l'arrondissement réalisera la surveillance ainsi que le suivi des travaux.

JUSTIFICATION

L'estimé était de 62 000,00 \$ taxes incluses (en date du 20 mai 2014).

Si ce présent contrat n'est pas accordé, les travaux prévus ne pourront pas être effectués, car l'arrondissement ne dispose d'aucun équipement ni d'opérateur requis pour ces travaux.

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises ayant soumissionné, les prix soumis (taxes incluses), les preneurs du cahier des charges pour chacune d'elles, de même que la conformité technique.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONFORMITÉ TECHNIQUE
Constructions DJL inc.	66 398,06 \$	Conforme
Constructions Soter inc.	54 325,69 \$	Conforme
Les Entrepreneurs Bucaro	86 921,10 \$	Conforme
Sintra		
Environnement Routier NRJ inc.		
Le Groupe Vespo		
Groupe Hexagone s.e.c.	53 963,52 \$	Conforme
Les Pavages Ultra inc.	54 975,17 \$	Conforme

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 2 juin 2014, à 11 heures, au bureau de l'arrondissement, sis au 5160, boulevard Décarie.

L'adjudicataire « Groupe Hexagone s.e.c. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, l'attestation fiscale ainsi que la disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio SOLLAZZO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-16

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1140896016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cubex limitée, le contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13628 (3 soumissionnaires), et autoriser une dépense de 35 800,00 \$ plus les taxes, pour un total de 41 161,05 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Cubex limitée, le contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13628 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense à cette fin de 35 800,00 \$, plus les taxes, pour un total de 41 161,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:14

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140896016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cubex limitée, le contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13628 (3 soumissionnaires), et autoriser une dépense de 35 800,00 \$ plus les taxes, pour un total de 41 161,05 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition/remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement d'emprunt spécifique **RCA12 17198** approuvé par le conseil d'arrondissement en janvier 2012 inclut l'équipement susmentionné.

DESCRIPTION

L'acquisition de cet équipement permettra à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de procéder à l'exécution de divers travaux d'obturation de nids-de-poule à la Division de la voirie. Ces acquisitions respectent la planification des besoins identifiés par la Direction des travaux publics et sont prioritaires.

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises invitées à soumissionner et les prix soumis par chacune d'elles :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	CONFORMITÉ
ÉQUIPEMENT STINSON (QUÉBEC) INC.	36 757,51 \$	Non conforme
CUBEX LIMITED	41 161,05 \$	Conforme
INSTA-MIX	43 115,62 \$	Conforme
MONTRÉAL SCELLANT INC	-	Invitation déclinée

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la soumission de la firme

Équipements Stinson (Québec) inc. est non conforme aux devis et aux conditions du cahier des charges 14-13628, suite à l'étude de conformité technique des soumissions présentées. Le plus bas soumissionnaire (Stinson) ne rencontrait pas une exigence de notre devis technique qui spécifiait que la benne à asphalte devait être chauffée par un bassin à l'huile.

Les soumissions des firmes Cubex limited et Insta-Mix sont conformes au devis et aux conditions du cahier des charges 14-13628, suite à l'étude de conformité administrative et technique des soumissions présentées. Cependant, Cubex ayant proposé le plus bas prix est donc le plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Cette remorque chauffante permettra aux différentes équipes d'employés cols bleus de procéder aux réparations du recouvrement d'asphalte des rues de l'arrondissement. Possédant un système de chauffage, elle permet son utilisation sur différents quarts de travail et permet aussi de limiter les pertes de matériel. Cette unité sera un ajout à notre flotte d'équipement et sera la deuxième unité de ce type utilisée par notre service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, au code d'imputation et numéro de sous projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)



CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Appel d'offres sur invitation 14-13628 de la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-13

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1145171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Du fonds de stationnement, accorder à la firme MLC Associés inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie (plans et devis électriques et civils) pour l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques pour véhicules au parc Kent et d'une borne (1) au parc de la Confédération, au prix et aux conditions de sa soumission du 28 mars 2014, et autoriser une dépense à cette fin de 15 200 \$, plus les taxes pour un total de 17 476,20 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme MLC Associés inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie (plans et devis électriques et civils) requis pour l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques pour véhicules au parc Kent et d'une (1) borne au parc de la Confédération, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser une dépense à cette fin de 15 200,00 \$, plus les taxes, pour un total de 17 476,20 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:26

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Du fonds de stationnement, accorder à la firme MLC Associés inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie (plans et devis électriques et civils) pour l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques pour véhicules au parc Kent et d'une borne (1) au parc de la Confédération, au prix et aux conditions de sa soumission du 28 mars 2014, et autoriser une dépense à cette fin de 15 200 \$, plus les taxes pour un total de 17 476,20 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 octobre 2012, dans le cadre du Congrès international sur les véhicules électriques organisé par Mobilité Électrique Canada (MEC) qui s'est tenu à Montréal, la Ville de Montréal a annoncé son intention de joindre le Circuit Électrique mis en place par Hydro-Québec. Ainsi, dans le cadre de l'adhésion de la Ville au circuit électrique d'Hydro-Québec, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a répondu favorablement en ce sens et a confirmé son intérêt de déployer un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques en installant quatre (4) bornes sur son territoire. Suite à l'acquisition des bornes par la Ville, l'arrondissement a pris possession des quatre (4) bornes qui lui étaient destinées. Conséquemment, l'arrondissement doit procéder à l'installation de ces dernières. Une des bornes sera installée dans le stationnement du nouveau Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0963 - 23 septembre 2013: Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les

arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

CE13 1398 - 11 septembre 2013: Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent contrat concerne les services professionnels en génie électrique et en génie civil afin de réaliser les plans et devis pour l'installation des trois (3) autres bornes dont deux (2) seront installées dans le stationnement du parc Kent et une (1) sera installée dans le stationnement du parc de la Confédération.

a) Les services liés aux phases de conception comprennent :

- La coordination avec tous les intervenants;
- Les relevés détaillés sur les sites;
- L'identification des points de branchement;
- La validation et la vérification des informations contenues dans les documents fournis par la Ville;
- L'analyse réglementaire et l'étude de conformité;
- La conception des plans, devis et cahiers des charges;
- L'estimation budgétaire des travaux;
- Tout autre service requis durant la phase de conception (étapes de la validation des données - du dossier préliminaire, du dossier définitif).

b) Les services liés aux phases de construction comprennent :

- - La coordination des firmes attirées au projet par le coordonnateur;
 - La gestion des appels d'offres et leur documents, les recommandations suite aux résultats;
 - La surveillance des travaux, incluant entre autres, la gestion des réunions, la préparation des ordres de changements, les recommandations pour les demandes de paiement;
 - La mise à l'essai des bornes;
 - La préparation des dessins « tel que construit »;
 - Les services en période de garantie;
 - Tout autre service requis durant la phase de construction.

La rémunération des professionnels se fera selon un mode forfaitaire et en fonction de l'avancement de leur mandat et des travaux de construction. Le tout est régi par les termes de la Convention de services professionnels. Les consultants auront le mandat de réaliser ce projet jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant).

JUSTIFICATION

Ces bornes permettront de répondre à la nouvelle tendance mondiale et à la demande de plus en plus grandissante en point d'alimentation en électricité pour les voitures propulsées par cette énergie.

Par ailleurs, le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* prévoit que la Ville installera des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voie publique.

Des sondages réalisés par Hydro-Québec ont démontré qu'une grande partie des besoins de recharge des propriétaires de véhicules électriques est comblée à la maison ou au travail. L'infrastructure publique de recharge permettra aux automobilistes de rouler l'esprit tranquille en leur offrant la possibilité de recharger leur véhicules en chemin lorsque nécessaire. Les utilisateurs du Circuit électrique bénéficient d'un service d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 exploitée et gérée par CAA-Québec ainsi que d'un service de repérage de bornes. Le site Web du Circuit électrique, www.lecircuitelectrique.com, est mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles bornes sont mises en service.

En adhérant au Circuit électrique, Montréal confirmera son rôle de leader dans le domaine de l'électrification des transports au Canada.

L'acquisition de bornes de recharge et leur implantation au sein des arrondissements inciteront les Montréalais à considérer le choix de ce type de véhicules au moment du remplacement de leur véhicule actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

La somme totale à autoriser est de 17 476,20 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est prévue dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Le Plan prévoit en effet que des bornes de recharge seront installées dans les stationnements publics ou sur la voie publique.

Ce projet contribuera à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de façon à favoriser l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 % de ces gaz d'ici 2020 par rapport à 1990. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air de façon à atteindre éventuellement le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adhésion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au Circuit électrique et l'installation de bornes de recharge qui s'ajouteront aux bornes déjà installées feront en sorte que Montréal se positionnera comme un véritable leader international dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un suivi sera effectué par le Division des communications de l'arrondissement relativement à ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de *la Loi sur les cités et villes*, a été ajoutée aux instructions fournies au soumissionnaire. Les règles d'adjudication des contrats ont été respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CHAMPOUX
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-10

Martin CHAMPOUX
Chef de division aménagement des parcs et
actifs immobiliers



Dossier # : 1140794017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les ententes de prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir avec neuf organismes occupant des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015, en soutien financier indirect (soutien locatif) d'une valeur totale de 57 099,96 \$

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association tamoule d'aînés du Québec pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle, l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-2, d'une valeur locative de 5 708,70 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Orchestre symphonique des musiciens du monde (OSMM) pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-4, d'une valeur locative de 5 708,70 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et « Zornica » Centre culturel canadien-bulgare pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 114,94 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-3, d'une valeur locative de 2 715,48 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 150,86 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association culturelle roumaine pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 194,51 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-5, d'une valeur locative de 4 595,22 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 255,29 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire iraquien pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 215,06 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 601-4, d'une valeur locative de 5 080,68 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 282,26 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre d'orientation des nouveaux arrivants et immigrants de Montréal (CONAM) pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 243,41 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4, d'une valeur locative de 5 750,64 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 319,48 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Réseau « Femmes africaines - Horizon 2015 (FAH 2015) » pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 183,47 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-2, d'une valeur locative de 4 334,40 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 240,80 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil des associations canadienne-philippines du Québec inc. pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-3, d'une valeur locative de 5 708,70 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Club Ami, la santé mentale par l'entraide et l'intégration socio-professionnelle inc. pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 1 778,24 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 596, d'une valeur locative de 17 497,44 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 972,08 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les ententes de prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir avec neuf organismes occupant des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015, en soutien financier indirect (soutien locatif) d'une valeur totale de 57 099,96 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le centre communautaire Le 6767 a été inauguré officiellement le 25 octobre 2005. L'immeuble sis au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges a été acquis par la Ville de Montréal en novembre 2000 pour y établir un centre communautaire et une bibliothèque interculturelle. En ce qui a trait aux espaces communautaires, 21 organismes ont emménagé depuis dans les locaux. Quant aux espaces partagés, ceux-ci sont utilisés principalement par des organismes logeant dans l'édifice ou ailleurs dans l'arrondissement et offrant des activités et des services à l'ensemble de la population de l'arrondissement. Depuis l'ouverture de cette installation, un comité conjoint d'attribution des espaces a le mandat d'étudier chacune des demandes d'espaces locatifs déposées par des organismes et de formuler des recommandations en vue d'admettre le demandeur ou non dans cet édifice. Ce comité conjoint est animé par un représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) et composé d'un représentant du milieu communautaire de Côte-des-Neiges, d'un représentant des locataires de l'édifice Le 6767 et d'un représentant du conseil d'administration du Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges (organisme gestionnaire du centre).

Au fil des ans, les locaux ont été attribués à des organismes communautaires par le biais d'ententes de prêt de locaux, de sorte que le taux d'occupation est actuellement de 100%. En outre, afin de soutenir certains organismes en phase de démarrage et de développement, le comité conjoint et la DCSLDS ont convenu de mettre à leur disposition des locaux gratuits, nommés en l'occurrence « incubateurs ». À cet égard, l'entente de prêt de local de type « incubateur » ainsi que les modalités d'utilisation seront réévaluées par la DCSLDS en 2014-2015. Dans l'immédiat, la DCSLDS demande au conseil d'arrondissement d'entériner neuf ententes de prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir avec les organismes décrits ci-après, pour une période de 18 mois, soit du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015 :

1. Association tamoule d'aînés du Québec;
2. Orchestre symphonique des musiciens du monde (OSMM);
3. « Zornica » Centre culturel canadien-bulgare;

4. Association culturelle roumaine;
5. Centre communautaire iraquien;
6. Centre d'orientation des nouveaux arrivants et immigrants de Montréal (CONAM);
7. Réseau « Femmes africaines Horizon 2015 (FAH 2015) »;
8. Conseil des associations canadienne-philippines du Québec inc.
9. Club Ami, la santé mentale par l'entraide et l'intégration socio-professionnelle inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 170405 (3 décembre 2012) - Entériner les ententes de prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir avec neuf organismes occupant des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, pour la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2014.

CA11 170451 (5 décembre 2011) - Entériner les ententes de prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir avec huit organismes occupant des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'attribution d'un local de type « incubateur » est une mesure transitoire visant à soutenir le développement d'un organisme en lui permettant l'accès gratuit à un local (siège social) ainsi qu'à des salles d'activités, conformément au tarif en vigueur, selon la grille de tarification du Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges (CRCCDN). L'attribution d'un local fait suite à une recommandation du comité conjoint d'attribution des espaces.

Le prêt d'un local de type « incubateur » au centre communautaire Le 6767 est un soutien financier indirect temporaire. La période de gratuité est établie par la DCSLDS en concertation avec l'organisme et tient compte d'une évaluation du plan d'action et de la stratégie de développement de l'organisme. Les modalités de prêt et d'utilisation du local sont établies dans le document « prêt de local » préparé pour chacun des organismes.

Les neuf ententes de prêt de locaux de type « incubateur » arriveront à échéance le 30 juin 2014 et nécessitent d'être renouvelées pour une période de 18 mois, soit du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement communautaire et de son pouvoir de soutenir des organismes qui exercent leurs activités dans ce domaine, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce désire favoriser la résidence de ces organismes dans des locaux situés sur son territoire, et ce, en offrant un soutien locatif (soutien financier indirect) lié à leur mission. L'arrondissement désire également convenir d'un lien de partenariat avec ces organismes qui permet de clarifier les activités de développement communautaire sur la base desquelles ils sont admis au 6767.

De plus, pour être admissibles à un espace de type « incubateur », les organismes doivent satisfaire certains critères :

- être un organisme sans but lucratif dûment constitué selon la loi et fournir les documents obligatoires;
- avoir une mission différente ou complémentaire de/à celle des organismes déjà logés dans l'édifice Le 6767;
- participer à la concertation locale avec les organismes du milieu;
- répondre à une offre de service qui satisfait les besoins de la clientèle de l'arrondissement;
- avoir la capacité de respecter les obligations prévues dans l'entente;

- accepter les conditions prévues aux politiques du gestionnaire du centre, le Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges, en ce qui a trait aux espaces dédiés et communautaires.

Au cours des prochains dix-huit mois, les organismes mentionnés feront l'objet d'une évaluation par la DCSLDS. Cette évaluation permettra de prendre connaissance du développement de ces organismes, d'étudier leur bilan annuel ainsi que leur plan d'action. À défaut de rencontrer les critères d'admissibilité, l'arrondissement peut mettre fin à cette entente, selon les modalités prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie totale visée par les ententes de prêt de locaux de type « incubateur » représente 3 434,55 pi².

À titre indicatif, la valeur du soutien locatif consenti aux organismes est de 3 172,22 \$ par mois, soit un montant global de 57 099,96 \$ pour la durée de l'entente de 18 mois (taxes applicables incluses). Ces montants tiennent compte du rabais consenti pour le soutien locatif lié à la mission des organismes (voir tableau annexe 1).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs organismes de l'arrondissement formulent des demandes pour des espaces locatifs pour la tenue d'activités communautaires, culturelles ou sociales. Compte tenu des particularités socio-économiques de la population, ces organismes jouent un rôle majeur dans la prestation de services, et sans le soutien locatif de l'arrondissement, l'efficacité de leur intervention pourrait être compromise. Une telle situation aurait des impacts négatifs sur la population à risque, surtout dans cette zone clairement reconnue comme défavorisée. De plus, les conditions de sélection établies par le comité conjoint d'attribution des espaces devraient permettre d'atteindre une complémentarité dans l'offre de service tout en créant des conditions qui encouragent la concertation et les actions intégrées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des prêts de locaux de type « incubateur »;

- Rencontre d'évaluation avec les organismes;
- Suivi régulier avec les organismes;
- Fin des ententes de prêt de locaux de type « incubateur ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Sonia GAUDREULT
Chef de division, SLDS



Dossier # : 1140896017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 40 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL.NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour les activités et ateliers de prévention et de sensibilisation graffitis.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de Grâce dans le cadre du programme des campagnes de propreté de la ville OPÉRATION MONTRÉAL NET pour les activités et ateliers de sensibilisation graffitis;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal — Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:07

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140896017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 40 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL.NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour les activités et ateliers de prévention et de sensibilisation graffitis.

CONTENU

CONTEXTE

Un des volets de la campagne de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET porte sur les activités de sensibilisation et d'éducation relatives aux graffitis. L'arrondissement propose d'effectuer les interventions pour ce volet par le biais d'un partenaire communautaire, Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. L'organisme sera chargé de la réalisation de l'ensemble des interventions dans les secteurs prioritaires de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 170152 - Accorder une contribution financière de 100 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

CA09 170124 - Accorder une contribution financière de 80 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

CA10 170085 - Accorder une contribution financière de 125 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

CA11 170132 - Accorder une contribution financière de 125 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

CA12 170152 - Accorder une contribution financière de 125 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

CA13 170154 - Accorder une contribution financière de 125 000 \$ dans le cadre des campagnes de propreté de la Ville OPÉRATION MONTRÉAL. NET et de l'arrondissement à l'organisme Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

CA14 170196 - Autoriser à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti sur le domaine public et privé de l'arrondissement pour l'année 2014, le tout pour un montant total de 45 179,42 \$ conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13618.

DESCRIPTION

L'ensemble de l'opération sera encadré par un responsable à l'emploi de Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

L'organisme partenaire prévoit aussi en collaboration avec les PDQ et le YMCA, de mettre les jeunes graffiteurs à contribution pour le nettoyage des graffitis dans le cadre de leur Programme de travaux compensatoires.

Le plan de travail soumis comprend un volet sensibilisation composé d'ateliers d'information et d'animation afin d'encourager les jeunes à s'exprimer dans un cadre légal et favoriser la participation des propriétaires victimes par la dénonciation et la contribution de façades vandalisées à la réalisation des murales. Enfin, la plantation de vignes est prévue, en collaboration avec les organismes partenaires Éco-quartiers, afin de protéger certaines surfaces vulnérables.

La répartition budgétaire indiquée à l'offre pourra être réajustée, à la demande du directeur des Travaux publics, pour permettre l'atteinte des objectifs du projet.

JUSTIFICATION

Comme le phénomène de graffiti est en croissance auprès des jeunes, l'expérience démontre qu'une combinaison de stratégies d'intervention adaptée au milieu offre les meilleures chances de succès. L'enlèvement seul des graffitis ne suffit pas. La stratégie passe par l'enlèvement répété des graffitis, la surveillance, la délation, l'encadrement des graffiteurs, la mise en disponibilité de surfaces autorisées, la sensibilisation et la mobilisation de la communauté. Ce projet permet d'améliorer le cadre de vie du quartier tout comme le sentiment de sécurité et d'appartenance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est financé par le budget supplémentaire accordé à l'arrondissement pour l'OPÉRATION MONTRÉAL.NET (40 000 \$).

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe pour les détails financiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue également à la dimension sociale du développement durable :

- Cohésion sociale et solidarité;
- Équité entre les genres et les générations : activités favorisant les échanges entre les citoyens et le décroisement;
- Implication des citoyens à leur milieu de vie;
- Sentiment d'appartenance et de sécurité;
- Appui à la relève.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces activités d'éducation de sensibilisation et de prévention sont nécessaires afin de décourager le phénomène des graffitis et de réduire également la pollution visuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : juillet 2014. Fin: selon les disponibilités budgétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-06-13

**Dossier # : 1130794045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser rétroactivement au 1er janvier 2014 la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire pour la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2014 et autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 70 000 \$ pour le projet Travailleur de rue dans le secteur Darlington; autoriser rétroactivement au 1er janvier 2014 la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention auprès des jeunes à risque pour l'année 2014 et autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 70 000 \$ pour le projet Intervenants de milieu Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la signature rétroactive au 1^{er} janvier 2014 d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2014.

D'autoriser la signature rétroactive au 1^{er} janvier 2014 d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier soutenir et intervenir auprès des jeunes à risque de l'arrondissement dans les lieux publics de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière totale non récurrente de 140 000 \$ dans les deux projets suivants : Travailleur de rue dans le secteur Darlington pour un montant de 70 000 \$ et Intervenants de milieu Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce pour un montant de 70 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:45

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130794045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser rétroactivement au 1er janvier 2014 la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire pour la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2014 et autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 70 000 \$ pour le projet Travailleur de rue dans le secteur Darlington; autoriser rétroactivement au 1er janvier 2014 la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention auprès des jeunes à risque pour l'année 2014 et autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 70 000 \$ pour le projet Intervenants de milieu Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) a adopté son plan d'action en développement social en 2005. Ce plan d'action triennal (2005-2008) découle à la fois des suivis du Sommet de Montréal de juin 2002, où les acteurs socio-économiques s'engageaient à se doter d'une stratégie montréalaise de développement social, et de l'Entente MESS-Ville qui établit une stratégie d'intervention permettant un développement durable (dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et communautaire) à Montréal. L'adoption du plan a également donné lieu à la création d'un budget annuel pour soutenir différents projets.

En 2007, l'arrondissement a mis en place un comité d'arrondissement en développement social (CADS) formé de partenaires et de directions. De ce comité, deux sous-comités ont été créés et invités à réfléchir et à établir les actions prioritaires dans deux champs d'intervention, soit la sécurité urbaine et la famille. Ces deux sous-comités se réunissent de façon ad hoc, selon les besoins du milieu et de l'arrondissement. L'un des objectifs du sous-comité en sécurité urbaine est d'encourager des initiatives et des interventions favorisant un environnement sécuritaire où l'ensemble des citoyens peut se développer pleinement et participer à la vie du quartier.

Ce dernier a pour principal mandat d'élaborer un plan d'action intégré répondant aux exigences du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* et

du comité directeur Ville sur la prévention de l'adhésion des jeunes au phénomène des gangs de rue, ce dernier comité découlant des incidents liés aux gangs de rue d'août 2008. Ce plan d'intervention vise, d'une part, à atténuer les nuisances telles les incivilités et la flânerie et, d'autre part, à consolider la mobilisation citoyenne. L'objectif final est de renforcer le sentiment de sécurité. Le plan a été adopté par le sous-comité le 13 mai 2010. Ce sous-comité est devenu également un lieu d'échange et de concertation sur les priorités en matière de sécurité. Une attention spéciale est apportée à l'établissement d'un lien de confiance avec les jeunes.

En 2008, en réponse aux diverses manifestations des gangs de rue dans certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal, l'administration a mis en place un comité Ville-Gangs de rue composé de représentants des services corporatifs (Service de police, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et Service des finances) et d'arrondissements ciblés en fonction de divers critères socio démographiques.

Quatre axes d'intervention ont été ciblés : communication, prévention, répression/dissuasion et recherche. Dix types de clientèles ont également été visés : population en générale, population ciblée, jeunes en général, familles à risque, jeunes des gangs émergents, membres des gangs de rue majeurs, milieu communautaire, milieu institutionnel/privé, victimes et témoins.

Pour l'arrondissement de CDN—NDG, et suite à l'analyse du dossier, cinq secteurs et deux types d'intervention ont été ciblés avec des mandats particuliers s'inscrivant dans deux axes d'intervention, soit la prévention et la communication. Les actions prioritaires sont encadrées par la Table jeunesse de Côte-des-Neiges en collaboration avec l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Dans cet esprit, l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en étroite collaboration avec les deux Tables de concertation jeunesse de l'arrondissement et en partenariat avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), réalise les interventions jeunesse dans les lieux publics. L'intervention de milieu est soutenue financièrement à l'aide du budget local en développement social de l'arrondissement.

La mission de l'organisme est d'assurer et d'encourager le développement, la planification et l'administration des programmes de prévention du crime à Montréal, avec une attention particulière à certains groupes spécifiques tels que les enfants, les adolescents, les femmes, les aînés et autres en répondant aux besoins et préoccupations de la communauté, et ce, dans une perspective de développement et de participation communautaire. Un portrait socio démographique pour le territoire de l'arrondissement de CDN—NDG est joint au sommaire (Annexe 1) afin de mettre en relief les caractéristiques de la clientèle à servir et, conséquemment, de mieux définir les besoins évolutifs de celle-ci.

Les conventions de partenariat actuelles avec les organismes se terminaient le 31 décembre 2013. Pour tous ces motifs, la DCSLDS souhaite renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, les mandats pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et l'intervention de milieu avec ces partenaires, et ce, pour l'année 2014. Ces conventions couvrent les projets suivants :

1. Travailleur de rue dans le secteur Darlington;
2. Intervenants de milieu Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Dans le cadre de l'intervention du travailleur de rue dans le secteur Darlington, l'encadrement et l'orientation des actions de cette ressource sont sous la responsabilité de

la Table jeunesse de Côte-des-Neiges. Il est important de mentionner que toutes les interventions réalisées par la Table jeunesse de Côte-des-Neiges sont faites en concertation et en respect des besoins et des observations de l'ensemble des membres de la Table et en étroite collaboration avec l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. La contribution de 70 000 \$ allouée en 2013 est inchangée pour 2014.

En ce qui a trait au deuxième projet, une contribution de 65 000 \$ en provenance du fonds en développement social est allouée en 2014, et une somme supplémentaire de 5 000 \$ en provenance du surplus 2013 de l'arrondissement sera ajoutée pour préserver, malgré la réduction du budget annuel de la DCSLDS le budget du projet. Une somme totale de 70 000 \$ sera donc disponible pour le projet d'Intervenants de milieu Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour 2014. Lors de la rédaction du bilan de projet, le partenaire devra inclure dans son budget les activités réalisées avec le 5 000 \$ supplémentaire et présenter une ventilation budgétaire incluant cette nouvelle somme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170238 (25 juin 2013) - Autoriser rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 la signature de conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2013 et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 140 000 \$ dans les deux projets suivants : Travailleur de rue dans le secteur Darlington pour un montant de 70 000 \$ et Travailleurs de milieu pour l'ensemble de l'arrondissement pour un montant de 70 000 \$.

CA12 170271 (13 août 2012) - Autoriser la signature de conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2012 et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 138 000 \$ dans les deux volets suivants: Travailleur de rue dans le secteur Darlington pour un montant de 70 000 \$ et travailleurs de milieu pour l'ensemble de l'arrondissement pour un montant de 68 000 \$.

DESCRIPTION

Dans l'ensemble des projets soumis, l'organisme a développé un mode d'intervention efficace auprès des clientèles visées. Dans un aspect plus pratique, les intervenants sont présents dans les espaces et lieux publics fréquentés par les jeunes à risque. Sans aucune sollicitation formelle, les intervenants établissent un contact et développent un lien de confiance avec les jeunes. Ceux-ci en viennent à connaître, sur une base durable, les intervenants et à leur faire confiance. Grâce à ces liens de qualité, les jeunes font par la suite la promotion de ces intervenants entre eux. La clé du succès est la stabilité et la permanence des intervenants dans le milieu. Les demandes de soutien financier ont été jointes dans chacune des conventions en regard de son volet.

Depuis 2009, une table d'échange regroupe les travailleurs de rue et de milieu, les animateurs de parc et autres intervenants jeunesse des organismes communautaires. Ce lieu d'échange mensuel permet d'approfondir les problématiques encourues et d'améliorer les modes d'intervention. Dans la dernière année, ce moment privilégié a permis aux intervenants d'approfondir leurs démarches et ainsi mieux s'outiller face aux nouvelles réalités.

L'appropriation de ces secteurs d'intervention est reliée aux demandes des organismes du milieu. Pour le quartier de Côte-des-Neiges, certaines particularités soulevées par les membres de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges se résument en un manque d'intervention auprès de la clientèle féminine afin de contrer le proxénétisme et la délinquance, et de rejoindre les jeunes adolescentes à risque. L'organisme Prévention Côte-

des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'est doté dans la dernière année d'une intervenante de milieu qui fera le suivi auprès de cette clientèle aux endroits appropriés. Comme pour tout autre intervenant ou travailleur de rue, les secteurs visés sont susceptibles d'être modifiés selon les besoins quotidiens.

De plus, lors des discussions et de l'analyse des besoins, l'ensemble des interlocuteurs a également conclu que le secteur Loyola était également sous-doté en matière d'intervention jeunesse. Il est important de noter que l'arrondissement en collaboration avec les intervenants du milieu travaillent à dynamiser les activités de loisirs, à consolider la mobilisation citoyenne et à améliorer le sentiment de sécurité dans ce secteur d'intervention. Il faut mentionner qu'à la demande de la Table de concertation jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, les intervenants seront sensibles à des interventions potentielles près de l'installation Bleu, Blanc, Bouge qui sera en opération pour la saison estivale 2014.

En conclusion, pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et accompagnement des jeunes dans les lieux publics, la contribution financière totale qui sera octroyée à l'organisme sera de 140 000 \$, soit 65 000 \$ en provenance du fonds en développement social de l'arrondissement et 5 000 \$ supplémentaire en provenance du surplus de l'arrondissement pour le projet Intervenants de milieu CDN-NDG et 70 000 \$ de la Ville pour le projet Travailleur de rue dans le secteur Darlington.

JUSTIFICATION

La population totale de l'arrondissement de CDN—NDG au dernier recensement de 2006 était de 165 248 habitants (99 174 pour le quartier Côte-des-Neiges et 66 074 pour le quartier Notre-Dame-de-Grâce). L'arrondissement utilise l'indice de défavorisation Pampalon et Raymond pour identifier les secteurs défavorisés ou à risque. C'est à partir de ces indicateurs que les interventions sont circonscrites. Pour l'année 2014, les interventions seront établies selon les problématiques, toutefois, certains secteurs ont été précisément ciblés tels que:

- **Quartier de Côte-des-Neiges :** Darlington (parc de Kent), Snowdon (parc Mackenzie-King et rues avoisinantes à la station de métro Snowdon, parc Nelson-Mandela, rue Mountain Sights);
- **Quartier de Notre-Dame-de-Grâce:** Loyola (Fielding-Montclair et l'installation Bleu-Blanc-Bouge), Saintt-Raymond (parc Georges-St-Pierre).

De plus, les projets déposés tiennent compte des profils de la criminalité ¹ préparés par le SPVM pour les territoires des postes de quartier numéros 11 et 26 de l'arrondissement de CDN—NDG.

Selon leur découpage et les données du dernier recensement tenu en 2011, voici quelques chiffres venant appuyer le choix des projets :

Notre-Dame-de-Grâce (poste de quartier numéro 11) :

- pourcentage de jeunes 12-17 ans : 6,4 % de la population;
- pourcentage de familles mono parentales : 35,1 %;
- de 2005 à 2012, on note une *augmentation* de la criminalité dans ce secteur;
- Crime contre la personne: 11,5 % de la population;
- Crime contre la propriété: 29,8 % de la population;

- le taux de délinquants juvéniles qui habitent le quartier est de 44,0 %/1 000 adolescents.

Côte-des-Neiges (poste de quartier numéro 26) :

- pourcentage de jeunes de 12-17 ans : 5,9 % de la population;
- pourcentage de familles mono parentales : 31,3 %;
- de 2005 à 2012, on note une *diminution* au niveau de la criminalité dans ce secteur;
- Crime contre la personne: 10,6 % de la population;
- Crime contre la propriété: 34,8 % de la population;
- le taux de délinquants juvéniles qui habitent le quartier est de 28,7 %/1 000 adolescents;

¹ SPVM, *Profil sommaire de la criminalité*, Mathieu Charest, novembre 2013.

Le nouveau plan d'action déposé par l'organisme reflète les attentes de la DCSLDS. En réalisant les actions et activités proposées, l'organisme vise à atteindre ses objectifs qui consistent, entre autres, à offrir des interventions de qualité et sécuritaires en tenant compte de sa mission et des divers plan d'actions et politiques en cours dans l'arrondissement et à la Ville.

Dans les prochaines ententes, la DCSLDS travaillera de façon continue avec l'organisme afin de lui offrir son soutien dans les champs suivants :

1. le diagnostic des besoins de la population et des clientèles que l'on entend rejoindre;
2. l'élaboration des plans d'action;
3. la réalisation des activités;
4. l'évaluation des actions, des résultats et la relation entre partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières non récurrentes totalisant 140 000 \$ pour la durée de chacune des conventions sont planifiées comme suit :

1. Organisme : Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire pour la Table jeunesse de Côte-des-Neiges)

Projet: Travailleur de rue dans le secteur Darlington (gangs de rue)

Un montant de 70 000 \$ non récurrent est financé à même le budget 2014 du Service de la diversité sociale et des sports.

Imputation Montant

2101.0010000.111222.05803.61900.016491.0000.001166 70 000,00 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 330754.

2. Organisme : Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Projet : Intervenants de milieu CDN-NDG

Un montant de 65 000 \$ est financé au budget 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (fonds local de développement social)

Imputation Montant

2406 0010000 300775 05803 61900 016491 65 000,00 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 330560.

3. Organisme : Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Projet : Intervenants de milieu CDN-NDG

Une somme supplémentaire de 5 000 \$ en provenance du surplus d'opération de l'arrondissement pour préserver le budget de projet malgré la diminution du budget en développement social de l'arrondissement.

Imputation Montant

2406 0012000 300728 07201 61900 016491 5 000,00 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 335483.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers soit: le sport, le loisir, le développement social et la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal joue un rôle de premier plan au chapitre de la prévention de la criminalité. La Ville de Montréal est reconnue aux plans national et international pour son engagement dans la prévention de la criminalité et pour son intérêt à faire de son territoire, un lieu sûr. Plusieurs des initiatives développées à ce jour dans les arrondissements visent, d'une part, à diminuer la criminalité et l'adhésion aux gangs de rue et, d'autre part, à augmenter le sentiment de sécurité de la population montréalaise. La Table jeunesse de Côte-des-Neiges, la Table de concertation jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce se sont donnés comme mandat de contrer et de diminuer de façon durable l'adhésion aux gangs de rue en agissant sur ce phénomène par le biais d'initiatives à caractère social, ce qui correspond aux priorités de l'arrondissement de CDN—NDG. Les deux organismes exercent un rôle majeur dans l'offre de service en sécurité urbaine et auprès des jeunes. De plus, ceux-ci encadrent et animent des activités afin de contrer le développement des gangs de rue sur le territoire ainsi que des interventions auprès de la clientèle itinérante dans le secteur Côte-des-Neiges. Il faut mentionner que ces partenaires participent aussi au comité de coordination des deux Tables de concertation jeunesse et de la Table en sécurité urbaine de l'arrondissement.

À la lumière du portrait, de l'analyse des réalisations des partenaires et des orientations dégagées dans les projets déposés, il est impératif de renouveler rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 les conventions de partenariat avec les deux partenaires pour l'année 2014, particulièrement parce que l'offre de service rejoint les clientèles ciblées de la DCSLDS et répond aux besoins de la population de l'arrondissement. De plus, elle s'inscrit dans les compétences de la DCSLDS et soutien la réalisation d'objectifs énoncés dans les divers

politiques et plans d'action de l'arrondissement. Sans cette contribution, l'organisme et la Table de concertation seraient incapables de maintenir les services et les impacts sociaux pourraient être néfastes, particulièrement pour les jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Échange d'informations lors de la tenue des rencontres du sous-comité en sécurité urbaine et des Tables de concertation jeunesse du territoire. Diffusion des services de l'organisme via un site internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des ententes de partenariat;

- Application et suivi des ententes avec l'organisme;
- Versement des contributions financières;
- Réalisation et évaluation du programme et des activités;
- Rencontres régulières avec les représentants de l'organisme;
- Participation de l'organisme à diverses tables et comités.

Travailleur de rue dans le secteur Darlington :

Début du projet : 1^{er} janvier 2014

Fin de projet : 31 décembre 2014

Rapport final : 31 janvier 2015

Intervenants de milieu CDN-NDG

Début du projet : 1^{er} janvier 2014

Fin de projet : 31 décembre 2014

Rapport final : 31 janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Jocelyne LEBRUN)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Sonia GAUDREULT
Chef de division, SLDS



Dossier # : 1140794015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et deux organismes, et le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 40 500 \$ pour l'année 2014, réparties comme suit : 20 250 \$ à l'organisme Action Communterre pour la réalisation du projet « Agriculture urbaine à NDG » et 20 250 \$ à l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » dans le cadre du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Action Communterre pour la réalisation du projet « Agriculture urbaine à NDG » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 250 \$ pour l'année 2014.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 250 \$ pour l'année 2014.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:47

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et deux organismes, et le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 40 500 \$ pour l'année 2014, réparties comme suit : 20 250 \$ à l'organisme Action Communiterre pour la réalisation du projet « Agriculture urbaine à NDG » et 20 250 \$ à l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » dans le cadre du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) a adopté son plan d'action en développement social en 2005. Ce plan d'action triennal (2005-2008) découle à la fois des suivis du Sommet de Montréal de juin 2002, où les acteurs socio-économiques s'engageaient à se doter d'une stratégie montréalaise de développement social, et de l'Entente MESS-Ville qui établit une stratégie d'intervention permettant un développement durable (dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et communautaire) à Montréal. L'adoption du plan a également donné lieu à la création d'un budget annuel pour soutenir différents projets.

L'inégalité entre les hommes et les femmes, la difficile intégration des jeunes, l'augmentation des emplois précaires, le vieillissement de la population, l'exclusion des minorités, la participation citoyenne, l'accès aux services et la pauvreté économique sont des exemples d'enjeux qui nécessitaient que l'arrondissement s'inscrive dans une démarche de concertation en matière de développement social. C'est pourquoi le plan d'action favorise des approches de développement intégrées et tenant compte de différents champs d'intervention comme l'économie, l'employabilité, la culture, l'habitation, le sport, le loisir, l'environnement et la sécurité dans une perspective de collaboration avec les citoyens et les partenaires du milieu.

De plus, dans le contexte actuel, l'agriculture urbaine devient une préoccupation grandissante pour les citoyens qui se sont d'ailleurs mobilisés en 2012 pour demander une consultation publique sur le sujet. Une consultation publique s'est donc tenue au printemps 2012 et l'Office de consultation publique de Montréal a déposé un rapport ainsi que des recommandations à l'automne 2012. De ces recommandations, il faut retenir que l'arrondissement a tout avantage à maintenir et à intensifier son programme des jardins communautaires et à poursuivre le soutien accordé aux jardins collectifs. L'intérêt et la demande pour le jardinage urbain est loin de s'essouffler, bien au contraire, la demande ne cesse de croître. C'est dans ce contexte que sont déposés les projets « Agriculture urbaine à NDG » d'Action Communterre et « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » de la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) qui visent des clientèles sensibles de l'arrondissement. Les deux projets sont identiques et sont adaptés aux réalités et aux particularités des deux quartiers. La contribution financière demandée dans ce sommaire permettra d'améliorer la sécurité alimentaire chez les familles plus vulnérables et d'offrir un soutien aux comités de jardiniers responsables des jardins communautaires.

Action Communterre

Action Communterre est un organisme à but non-lucratif qui vise à renforcer la solidarité sociale, à contribuer à la sécurité alimentaire locale et à augmenter l'accès à des aliments sains par le biais du jardinage collectif et de différentes activités, et à sensibiliser la population à l'importance d'une prise en charge locale de la production et de la distribution alimentaire par le milieu communautaire, dans une perspective de développement durable.

Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV)

SOCENV a pour mission de veiller à l'amélioration de l'environnement urbain, informer et sensibiliser les citoyens face à l'environnement, regrouper et susciter la participation des personnes intéressées à la qualité de vie dans le quartier de Côte-des-Neiges, ainsi que de faire connaître, utiliser et mettre à contribution les ressources existantes du milieu.

Une somme initiale de 19 000 \$ a été accordée à chacun des projets en provenance du fonds en développement local de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Par la suite, une somme supplémentaire de 1 250 \$ provenant du surplus de l'arrondissement a été ajoutée pour maintenir le même financement qu'en 2013 malgré la réduction du budget en développement social. Ces argents supplémentaires proviennent des surplus de l'arrondissement de 2013.

Lors de la rédaction du bilan des projets, les partenaires devront fournir les informations sur les activités réalisées à l'aide du 1 250 \$ supplémentaire et présenter une ventilation budgétaire incluant cette nouvelle somme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170191 (6 juin 2013) - Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et deux organismes, et le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 40 500 \$ pour l'année 2013 et réparties comme suit : 20 250 \$ à l'organisme Action Communterre pour la réalisation du projet « Réseau des jardins de NDG » et 20 250 \$ à l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » dans le cadre du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CA12 170147 (7 mai 2012) - Autoriser la signature de 27 conventions de partenariat et le versement de contributions financières pour l'année 2012, totalisant 482 042 \$, dans le

cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville-MESS.

DESCRIPTION

Les clientèles ciblées par les projets sont les familles monoparentales, les personnes isolées, les familles de nouveaux arrivants et les personnes à faible revenu des secteurs plus défavorisés comme Walkley et Saint-Raymond pour le quartier de Notre-Dame-de-Grâce (NDG), et Mountain Sights et Nord-Est pour le quartier de Côte-des-Neiges (CDN). Les deux projets sont constitués en deux volets.

Le volet « jardins collectifs » se distingue par le fait que le jardinage est organisé en groupe. L'objectif est d'offrir un encadrement et de l'animation aux jardins tels que des ateliers et des conseils horticoles afin de sensibiliser les gens à une alimentation saine dans un contexte de sécurité alimentaire.

Pour le volet des jardins communautaires, le jardinage est effectué individuellement sur une parcelle de terre attribuée pour la durée de la saison. Le jardin est encadré par un comité de jardiniers qui bénéficie du support d'Action Communiterre pour les jardins du quartier de NDG ou de la SOCENV pour le quartier de CDN. Les deux organismes offrent un support à la vie associative et démocratique du comité de jardin, un support technique et des conseils de jardinage, et vise à renforcer la participation citoyenne à l'agriculture urbaine.

Les objectifs communs de l'ensemble des axes touchés par ce soutien financier sont de rendre davantage autonomes les citoyens en matière d'approvisionnement en fruits et légumes ainsi que de valoriser l'approche collective et le mouvement communautaire favorisant le partage et le respect des pairs. Les activités contribuent à la sécurité alimentaire locale, offrent des activités relatives à l'éducation environnementale et au renforcement de la justice et de la solidarité sociale. Les projets s'articulent autour des activités suivantes :

Quartier de NDG : Projet « Agriculture urbaine à NDG » **Organisme promoteur : Action Communiterre**

Jardins collectifs :

- Séances de jardinage de quatre heures par semaine pour les participants et encadrées par un animateur horticole;
- 10-12 ateliers thématiques portant sur l'agriculture et l'alimentation;
- Formation d'une journée sur le « Jardinage 101 »;
- Organisation d'événements communautaires : Fête des récoltes, pique-nique dans les jardins, etc.;
- Environ 180 jardiniers seront impliqués dans ce projet à travers les huit jardins collectifs.

Jardins communautaires :

- Animation horticole : présentation de trois ateliers horticoles par jardin pendant l'été;
- Présence hebdomadaire dans les jardins pour conseils techniques individualisés pour les jardiniers : quatre heures par semaine;
- Soutien au comité de jardins dans les relations avec les jardiniers;
- Soutien au comité de jardin dans la réalisation de sa vie démocratique;
- Application des règlements et sanctions en fonction des « Règles de civisme et de jardinage » du programme des Jardins communautaires de la Ville de Montréal;
- Environ 107 jardiniers répartis dans trois jardins communautaires seront touchés par ce projet.

Quartier Côte-des-Neiges : Projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général »

Organisme promoteur : SOCENV

Jardins collectifs :

- Séances de jardinage de deux à quatre heures par semaine pour les participants et encadrées par un animateur horticole;
- Plusieurs ateliers « grands publics »;
- Agrandissement des jardins scolaires;
- Ateliers variés dans les écoles (micropousses, « bombes » de semences mellifères, plantation d'ail ou d'arbres, préparation de jardin, ateliers sur les semis et sur le sol, etc.)
- Développement d'un projet de toit potager;
- Environ 115 jardiniers seront impliqués dans ce projet à travers les 15 jardins collectifs.

Jardins communautaires:

- Animation horticole : présentation de trois ateliers horticoles par jardin pendant l'été en fonction de la demande;
- Présence hebdomadaire dans les jardins pour conseils techniques individualisés pour les jardiniers : quatre heures par semaine;
- Soutien au comité de jardins dans les relations avec les jardiniers;
- Soutien au comité de jardin dans la réalisation de sa vie démocratique;
- Application des règlements et sanctions en fonction des « Règles de civisme et de jardinage » du programme des Jardins communautaires de la Ville de Montréal;
- Environ 185 jardiniers répartis dans deux jardins communautaires seront touchés par ce projet.

JUSTIFICATION

Les projets sont identiques dans les deux quartiers et visent les mêmes objectifs dont, entre autres, de faciliter l'accès à une expérience concrète de jardinage soit collectif ou communautaire, d'encourager les citoyens plus vulnérables à s'impliquer dans un projet collectif avec d'autres citoyens, ce qui favorise l'esprit de communauté et d'entraide, qui aide à briser l'isolement et contribue à contrer l'insécurité alimentaire. Le soutien des deux organismes est essentiel afin d'encourager l'autonomisation sociale des jardiniers et la prise en charge collective des responsabilités inhérentes au fonctionnement optimal d'un jardin communautaire.

Ces projets s'inscrivent dans les actions et les visées de la Déclaration de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour un arrondissement en santé, adoptée par le conseil d'arrondissement en août 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution totale de 38 000 \$ est prévu au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. La contribution demeure non récurrente.

Organismes Demande d'achat Imputation Montant Exercice financier

Action Communiterre 330550 2406-0010000-300775-05803-61900-016491 19 000 \$ 2014
Société environnementale 330550 2406-0010000-300775-05803-61900-016491 19 000 \$ 2014
de Côte-des-Neiges

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 330550.

Une somme supplémentaire de 2 500 \$ en provenance du surplus d'opération 2013 de l'arrondissement pour maintenir le même niveau de financement en 2013 pour ces projets (jardins communautaires et collectifs) :

Action Communterre 335464 2406-0012000-300728-07201-61900-016491 1 250 \$ 2014
Société environnementale 335472 2406-0012000-300728-07201-61900-016491 1 250 \$
2014
de Côte-des-Neiges

Les crédits ont été réservés par les demandes d'achats numéros 335464 pour Action Communterre et 335472 pour SOCENV.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan d'action durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de l'accès à des aliments sains;

- Augmentation de la consommation de fruits et légumes;
- Les jardiniers auront développé un sentiment d'appartenance au groupe et un esprit de communauté plus fort (briser l'isolement);
- Une implication communautaire accrue sera observée par la prise en charge des tâches et responsabilités commune par les jardiniers (autonomisation);
- Les jardiniers auront de meilleures connaissances en jardinage et les jardins seront plus productifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du projet se fera dans les milieux concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2014 : Octroi du financement.

Action Communterre : le projet se déroule du 12 mai au 31 octobre 2014.

SOCENV : le projet se déroule du 12 mai au 31 octobre 2014.

Un rapport sera requis à la fin des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Sonia GAUDREULT
Cadre sur mandat(s)



Dossier # : 1140794014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire pour la réalisation du projet « Ça bouge dans les parcs », projet du regroupement Jeunes en santé dans NDG et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, fiduciaire pour la réalisation du projet « Parcs animés », projet de la Table famille de Côte- des-Neiges, et autoriser le versement de deux contributions financières non récurrente de 10 000 \$ pour 2014.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (fiduciaire de la Table famille de Côte-des-Neiges) pour la réalisation du projet « Parcs animés » et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ pour l'année 2014.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de Jeunes en Santé NDG) pour la réalisation du projet « Ça bouge dans les parcs » et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ pour l'année 2014.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-17 14:07

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de deux conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire pour la réalisation du projet « Ça bouge dans les parcs », projet du regroupement Jeunes en santé dans NDG et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, fiduciaire pour la réalisation du projet « Parcs animés », projet de la Table famille de Côte-des-Neiges, et autoriser le versement de deux contributions financières non récurrente de 10 000 \$ pour 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) a adopté son plan d'action en développement social en 2005. Ce plan d'action triennal (2005-2008) découle à la fois des suivis du Sommet de Montréal de juin 2002, où les acteurs socio-économiques s'engageaient à se doter d'une stratégie montréalaise de développement social, et de l'entente Ville-MESS qui établit une stratégie d'intervention permettant un développement durable (dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et communautaire) à Montréal. L'adoption du plan a également donné lieu à la création d'un budget annuel pour soutenir différents projets.

L'inégalité entre les hommes et les femmes, la difficile intégration des jeunes, l'augmentation des emplois précaires, le vieillissement de la population, l'exclusion des minorités, la participation citoyenne, l'accès aux services et la pauvreté économique sont des exemples d'enjeux qui nécessitaient que l'arrondissement s'inscrive dans une démarche de concertation en matière de développement social. C'est pourquoi le plan d'action favorise des approches de développement plus intégrées et tenant compte de différents champs d'intervention comme l'économie, l'employabilité, la culture, l'habitation, le sport, le loisir, l'environnement et la sécurité dans une perspective de collaboration avec les citoyens et les partenaires du milieu.

L'arrondissement adoptait en août 2013 la Déclaration de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-

-Grâce pour un arrondissement en santé visant une approche intégrée pour permettre d'aménager des environnements favorables au développement et au maintien de saines habitudes de vie et, conséquemment, l'épanouissement d'une communauté.

C'est dans ce contexte que sont déposés deux projets pour réaliser une animation dans des parcs ciblés comme étant dans des secteurs défavorisés à la fois dans le quartier de Côte-des-Neiges (CDN) et dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce (NDG). La contribution financière demandée dans ce sommaire permettra de favoriser la pratique d'activités récréatives chez les jeunes qui ne fréquentent pas les clubs de vacances et qui sont parfois laissés sans surveillance. Le projet ainsi soutenu contribuera également à favoriser leur intégration à la communauté, d'augmenter le sentiment de sécurité des familles de ces secteurs et de rejoindre les familles immigrantes nouvellement arrivées pour leur faire découvrir les ressources des quartiers afin de briser leur isolement.

Projet « Parcs animés »

Organisme promoteur : Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC CDN) (fiduciaire pour la Table famille de Côte-des-Neiges)

La CDC CDN est un regroupement multisectoriel d'organismes communautaires qui a pour mission d'assurer la participation et la concertation des acteurs du milieu communautaire au développement social de Côte-des-Neiges dans une perspective de lutte à la pauvreté et de transformation sociale. La Table famille de Côte-des-Neiges est une instance où l'ensemble des partenaires œuvrant auprès des familles se concertent et élaborent des outils ou projets visant l'amélioration de la qualité de vie de ces dernières. Le projet de « Parcs animés » a été mis sur pied pour répondre aux préoccupations soulevées dans le cadre de ces échanges.

L'objectif de ce projet est d'offrir de l'animation gratuite, des activités sportives, récréatives et artistiques aux familles de Côte-des-Neiges. De plus, les animateurs auront la chance de référer les familles vers les ressources du quartier ou de les mettre en lien avec les différents centres de loisirs et sportifs.

La clientèle ciblée par le projet sont les enfants âgés de quatre à 12 ans vivant aux abords du parc de Kent, du parc Nelson-Mendela et du parc-école Bedford et leurs familles. Les familles de ces secteurs sont à forte prédominance immigrantes et souvent issues d'une immigration récente.

Bien que ce projet est judicieux et conforme à sa mission et ses priorités, l'arrondissement avait choisi pour cette année de ne pas renouveler le projet suite aux constats suivants : le projet est en cours depuis plus de cinq ans, et les objectifs de départ étaient l'offre d'activités de stimulation en psychomotricité pour mieux outiller les enfants de quatre et cinq ans pour leur entrée scolaire. Le projet s'est par la suite transformé vers une offre d'activités pour les jeunes de quatre à 12 ans qui n'ont pas la chance de fréquenter des clubs de vacances structurés, faute de moyens financiers ou de connaissances de la part des familles. Après quelques années, les membres du comité de projet ont constaté que les jeunes visés n'étaient pas nécessairement au rendez-vous et que la majorité des jeunes qui participaient aux activités étaient des jeunes qui fréquentaient déjà les clubs de vacances. La DCSLDS, confrontée à une réduction de 40 000 \$ de son budget et soucieuse de dépenser les deniers publics pour les besoins préalablement identifiés avec le milieu, avait pris la décision de ne pas renouveler le financement de ce projet pour l'année 2014.

Après discussions avec les partenaires sur la nécessité de recentrer les activités vers la clientèle visée, une somme de 10 000 \$ sera prise à même le surplus d'opération 2013 pour permettre au projet de se réaliser cette année. Un suivi plus serré sera fait et les animateurs devront utiliser de nouvelles stratégies pour rejoindre les jeunes ne fréquentant

pas un club de vacances durant l'été. Les clubs de vacances sont déjà soutenus financièrement par l'arrondissement via son budget de contribution en loisirs et en sports.

Projet « Ça bouge dans les parcs »

Organisme promoteur : Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (CJ NDG) (fiduciaire de Jeunes en Santé NDG)

L'organisme CJ NDG a pour mission de fournir des services divers de qualité à la communauté, de fournir de l'expertise locale dans le domaine récréatif, la gestion et l'animation aux organismes par le biais des séances d'information offertes selon les besoins. Jeunes en Santé NDG est un regroupement local de partenaires dans le quartier de NDG, soutenu par Québec en forme. Le regroupement rassemble les forces de la communauté afin que tous les enfants âgés de zéro à 17 ans, fréquentant le territoire de NDG, et leurs familles, acquièrent et maintiennent des saines habitudes de vie.

Le projet vise à favoriser l'activité physique chez les jeunes dans les secteurs de NDG en :

- Assurant une présence dans les parcs du quartier;
- Encadrant les enfants qui pourraient être laissés sans supervision pendant l'été;
- Référant au besoin les enfants et leurs familles aux multiples ressources mises à leur disposition.

Les clientèles ciblées sont les enfants âgés de six à 12 ans et de 13 à 17 ans vivant aux abords des parcs du quartier de NDG.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170189 (4 juin 2013) - Autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (fiduciaire de la Table famille de Côte-des-Neiges) pour la réalisation du projet « Parcs animés » et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ pour l'année 2013; autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de Jeunes en Santé NDG) pour la réalisation du projet « Ça bouge dans les parcs » et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ pour l'année 2013.

DESCRIPTION

Projet « Parcs animés »

Organisme promoteur : Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC CDN) (fiduciaire pour la Table famille de Côte-des-Neiges)

Les activités offertes durant l'été sont de natures culturelle, sportive et récréative, et se dérouleront dans le parc de Kent et le parc Nelson-Mendela, à raison de cinq jours par semaine de la fin juin à la mi-août 2014. Les familles participantes pourront recevoir des références sur les différentes ressources du quartier pouvant leur venir en aide pour une meilleure intégration à la communauté (ex. aide à la recherche d'emploi, soutien familial, ressources pour femme, ressources en santé, etc).

Projet « Ça bouge dans les parcs »

Organisme promoteur : Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (CJ NDG) (fiduciaire pour Jeunes en Santé NDG)

Les activités offertes durant l'été sont de natures culturelle, sportive et récréative, et se dérouleront dans les parcs du quartier de NDG durant neuf semaines du début juin à la fin août 2014. Les familles participantes pourront recevoir des références sur les différentes ressources du quartier pouvant leur venir en aide pour une meilleure intégration à la communauté (ex. aide à la recherche d'emploi, soutien familial, ressources pour femme, ressources en santé, etc).

JUSTIFICATION

Les deux projets auront un impact sur le sentiment de sécurité des citoyens qui sera accru par le fait que les jeunes qui sont laissés sans ou sous peu de supervision et qui flânent habituellement dans les parcs se retrouvent à tisser un lien social entre eux, à s'amuser, à faire d'avantage d'activités physiques et à diminuer les comportements anti-sociaux, le tout sous la surveillance d'un animateur (personne significative) pour les jeunes. Ces enfants ne fréquentant pas les clubs de vacances auront eux aussi la chance de participer à des activités stimulantes et d'améliorer leurs habitudes de vie par la pratique d'activités physiques. Pour les familles immigrantes, l'impact sera perçu davantage sur la connaissance et le contact avec les ressources disponibles existantes dans le quartier, afin de les soutenir dans leur intégration à la communauté et de les aider à briser leur isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution totale de 10 000 \$ est prévue au budget de développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour 2014. La contribution demeure non récurrente.

Organisme	Imputation	Montant	Exercice financier
Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de Jeunes en Santé NDG)	2406-0010000-300775-05803 -61900-016491	10 000 \$	2014
Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 335697 .			

Dans le cadre du soutien financier offert pour ce projet, une contribution totale de 10 000 \$, provenant du surplus 2013 de l'arrondissement est consentie. Cette contribution est non récurrente.

Organisme	Imputation	Montant	Exercice financier
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (fiduciaire de la Table famille de Côte-des-Neiges)	2406-0012000-300728-07201 -61900-016491	10 000 \$	2014
Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 335473.			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan d'action durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des jeunes actifs et plus en santé;

- Amélioration des aptitudes sociales des jeunes, développement d'un sentiment d'appartenance au groupe, au parc, au quartier;
- Les familles connaîtront les ressources du quartier qui peuvent leur venir en aide;
- Diminution du sentiment d'isolement des familles immigrantes nouvellement arrivées;
- Diminution du flânage;
- Augmentation du sentiment de sécurité des résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du projet se fera dans les milieux concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2014 : Octroi du financement.

Le projet « Parcs animés » de la CDC CDN se déroulera du 16 juin au 12 septembre 2014 .

Le projet « Ça bouge dans les parcs » de CJ NDG se déroulera du 2 juin au 29 août 2014.

Un rapport sera demandé à la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Sonia GAUDREULT
Chef de division, SLDS

Le : 2014-06-09



Dossier # : 1140794011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 105 000 \$ réparties comme suit : 42 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des- Neiges, 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des- Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte- des-Neiges, 42 500 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de- -Grâce inc. et 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse NDG et du Comité action 6-12 NDG pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte- des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014;

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014;

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan

d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014;

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse NDG et du Comité action 6-12 NDG pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014;

D'octroyer une contribution financière totale non récurrente de 105 000 \$ dans les quatre projets suivants : Concertation en développement social pour un montant de 42 500 \$ à l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, Concertation assurée par la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges pour un montant de 10 000 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges, Bien planifier pour mieux intervenir--Soutien de concertation et de mobilisation dans les secteurs défavorisés de Notre-Dame-de-Grâce pour un montant de 42 500 \$ à l'organisme Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. et Table de concertation jeunesse NDG pour un montant de 10 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse de NDG et du Comité action 6-12 NDG .

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:46

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 105 000 \$ réparties comme suit : 42 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges, 42 500 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. et 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse NDG et du Comité action 6-12 NDG pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a adopté un plan d'action en développement social en 2005. Ce plan d'action découle des suivis du Sommet de Montréal de juin 2002 où les acteurs socio-économiques s'engageaient à se doter d'une stratégie montréalaise de développement social. Il découle également de l'Entente Ville-MESS qui définit une stratégie d'intervention permettant un développement durable dans les dimensions économiques, sociales, culturelles et communautaires à Montréal. Pour favoriser la réalisation des objectifs poursuivis dans ce Plan, l'arrondissement a créé un budget annuel pour soutenir différents projets. En 2007, un comité d'arrondissement en développement social (CADS) formé de partenaires et de directions a également été mis en place. De ce comité, deux sous-comités ont été créés et invités à réfléchir sur les enjeux de sécurité urbaine et des familles et établir les actions prioritaires dans deux champs d'intervention. Ces deux sous-comités se réunissent de façon ad hoc, selon les besoins et les projets en cours.

Les orientations et objectifs en développement social sont aussi définis en collaboration et en concertation avec les quatre tables de concertation locale oeuvrant sur le territoire de l'arrondissement, soit : le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc., la Corporation

de développement communautaire de Côte-des-Neiges, la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges et la Table de concertation jeunesse NDG, et du Comité action 6-12 NDG (les Tables). Les projets et initiatives sont évalués annuellement ou selon la durée des conventions. Après évaluation, des échanges ont lieu avec les partenaires pour identifier si les projets ou initiatives répondent toujours aux besoins et priorités d'action des tables et de l'arrondissement (clientèles cibles versus clientèles rejointes, dynamiques sociales, réalités des quartiers, mobilisation des acteurs et financement). Par la suite, une recommandation est formulée pour la reconduction d'un projet ou le soutien d'une nouvelle initiative.

L'inégalité entre les hommes et les femmes, la difficile intégration des jeunes, la précarité des emplois, le vieillissement de la population, l'exclusion des minorités, la participation citoyenne, l'accès aux services et la pauvreté économique sont autant d'enjeux qui nécessitent, et nécessitent toujours, que l'arrondissement s'inscrive dans une démarche de concertation en matière de développement social, le tout en maintenant le virage de « l'arrondissement santé ». La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) croit également qu'une approche intégrée permettra d'aménager des environnements favorables visant le développement et le maintien de saines habitudes de vie et, conséquemment, l'épanouissement de la communauté.

C'est dans ce contexte que sont soutenues les quatre tables de concertation de l'arrondissement. Les sommes versées contribuent à l'encadrement des tables de concertation dans la perspective de :

1. favoriser l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de l'arrondissement;
2. mettre en place des lieux où ils pourront se mobiliser et participer activement au développement de la communauté;
3. démarrer ou maintenir des démarches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'arrondissement reconnaît l'apport et l'expertise de ces organismes comme agent de liaison social entre l'arrondissement, les partenaires communautaires et institutionnels, et les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170368 (30 septembre 2013) - Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 105 000 \$ réparties comme suit : 42 500 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc., 42 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges et 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce et du Comité action 6-12 NDG pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CA12 170212 (26 juin 2012) - Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 85 000 \$ réparties comme suit : 42 500 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc., 35 000 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges et 7 500 \$ à l'Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans le cadre des suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CA12 170144 (7 mai 2012) - Autoriser le versement de contributions financières non

récurrentes totalisant 20 000 \$ réparties comme suit : 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse de Côte-des-Neiges, 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation d'activités de concertation dans le cadre des suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

À partir des constats qui ont été tirés des bilans d'activités (2013-14) et des plans d'action en cours dans les différentes tables, les représentants des tables et de l'arrondissement ont choisi de maintenir les mêmes priorités d'action, clientèles et secteurs d'intervention pour 2014 :

- de cibler davantage les axes d'intervention faisant partie des compétences exclusives et partagées de la Ville;
- de privilégier les projets qui s'adressent aux familles, aux jeunes, aux aînés et aux groupes d'individus à risque et vulnérables;

- de viser les secteurs défavorisés de l'arrondissement :
 - Fielding-Walkley, Saint-Raymond, Westhaven et Benny pour le quartier de Notre-Dame-de-Grâce;
 - Mountain Sights, Victoria et Nord-Est pour le quartier de Côte-des-Neiges.
- d'accepter que des projets financés dans le cadre du fonds en développement social puissent être récurrents selon les résultats obtenus.

Les demandes de soutien visent les organismes suivants :

Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. (CC NDG)

Bien planifier pour mieux intervenir -- Soutien de concertation et de mobilisation dans les secteurs défavorisés de Notre-Dame-de-Grâce

Sous le leadership du CC NDG, tous les organismes du secteur œuvrent en partenariat avec l'arrondissement pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens du quartier. Dans cette optique, le CC NDG privilégie la concertation et la mobilisation, et opte pour une approche proactive plutôt que réactive avec une attention particulière à deux des quatre secteurs vulnérables identifiés dans le quartier, soit Saint-Raymond et Westhaven. L'action du CC NDG vise à briser l'isolement de ces secteurs, en mobilisant les principaux acteurs et les forces vives pour aboutir à une concertation efficace.

Ce projet vise tous les groupes et les résidents de Notre-Dame-de-Grâce, principalement les groupes et la population des secteurs identifiés comme vulnérables et tend également à consolider et à améliorer les compétences des organismes dans ces secteurs.

Les principaux objectifs sont :

- Améliorer la qualité de vie de la population plus à risque et vulnérable;
- Consolider les liens entre les différents groupes locaux, les groupes communautaires, les institutions et les résidents des secteurs d'intervention;
- Mieux informer la communauté, briser l'isolement et inciter les résidents à s'impliquer dans la vie de quartier.

Une somme de 42 500 \$ est demandée afin de soutenir le CC NDG dans son intervention locale.

Période visée : 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 (12 mois).

Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC CDN)

Concertation en développement social

Volet développement communautaire, soutien et services aux membres :

Ce volet comprend le soutien de diverses initiatives telles que: projet de protection de l'environnement, la promotion de la diversité du quartier de Côte-des-Neiges, des activités de rapprochement de la Table famille, et Hiver en fête. De plus, il comprend diverses sessions de formation pour les membres de la corporation, des conseils et du soutien.

Le projet ou la série d'initiatives visent les organismes membres de la CDC CDN et la population du quartier de Côte-des-Neiges.

Les principaux objectifs sont :

- D'organiser des activités de rapprochement;
- De soutenir la vie démocratique de la CDC CDN, qui permet de dégager des actions favorisant l'amélioration des conditions de vie de la communauté;
- De soutenir les groupes communautaires membres dans leur mission et leur fonctionnement.

Une somme de 42 500 \$ est demandée afin de soutenir la CDC CDN dans son intervention locale.

Période visée : 5 mai 2014 au 28 mars 2015 (11 mois).

Table de concertation jeunesse NDG

Fiduciaire : Carrefour jeunesse-emploi NDG

Table de concertation jeunesse NDG

Soutien à la concertation :

- Coordination des deux regroupements;
- Faciliter les échanges d'information;
- Identifier les besoins dans le quartier;
- Soutien le développement de projet;
- Encourager la participation des membres.

Dans les initiatives développées par les regroupements, il y a un souci de programmer les événements et les activités en tenant compte des besoins et des caractéristiques des jeunes filles et des jeunes hommes. Un souci d'équité et d'accessibilité est également tenu en compte pour favoriser la participation de tous.

Les clientèles visées sont les jeunes de six à 35 ans dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce et les membres des deux regroupements.

Les principaux objectifs sont :

- D'assurer l'échange d'informations et encourager la collaboration entre les organismes du quartier qui oeuvrent auprès des six à 12 ans et des 12-35 ans;
- D'identifier les besoins du quartier;
- De renforcer et développer des projets qui répondent aux problématiques ciblées par les tables de concertation.

Une somme de 10 000 \$ est demandée afin d'aider la Table de concertation jeunesse NDG et le Comité d'action 6-12 NDG à coordonner, développer et encadrer ses activités auprès d'une clientèle ciblée.

Période visée : 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (12 mois).

Table de concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges

Fiduciaire : Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges

Concertation assurée par la Table de concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges (TJ CDN)

Le projet soutenu correspond au cœur de la mission de la TJ CDN, soit la concertation liée aux divers enjeux touchant la jeunesse. Celle-ci prend de nombreuses formes. D'emblée, mentionnons les rencontres de concertation proprement dites, qui rassemblent les quelques trente partenaires de la TJ CDN, ainsi que les trois sous-comités de la TJ CDN, soit « Monde scolaire », « Intervention jeunesse », « Côte-des-Neiges Actif et en santé ». S'ajoute à cela la participation à de nombreux projets de quartier. La concertation des acteurs du milieu est certes ce qui permet d'agir collectivement pour le mieux-être des populations, et ce, en s'entendant sur les priorités d'action et sur les projets à déployer en fonction des besoins ciblés de la population. Une instance de concertation telle que la TJ CDN permet à ses membres de profiter d'un réseau de partenaires aux expertises variées et complémentaires et offre des ponts de collaboration entre les groupes. De plus, la TJ CDN permet à ses membres de poursuivre le développement de leurs connaissances par diverses formations et occasions d'échanges entre intervenants.

Les actions de concertation s'adressent à l'ensemble des acteurs communautaires, scolaires et institutionnels œuvrant auprès des jeunes de zéro à 25 ans du quartier de Côte-des-Neiges.

Les principaux objectifs sont :

- De rassembler les acteurs « jeunesse » du quartier de Côte-des-Neiges partageant la mission de la Table et partager les connaissances afin de favoriser l'échange d'information, le partage d'expertises et d'outils d'intervention;
- De développer une analyse collective, une vision commune de la réalité et des besoins des jeunes du quartier pour se doter de stratégies communes, convenir des actions à entreprendre et mettre en place des projets qui visent à prévenir ou à intervenir sur des problématiques identifiées, lesquels seront préparés de manière concertée et dans une optique de complémentarité.
- D'assurer la création, le développement et la gestion de projets s'adressant aux jeunes de zéro à 25 ans provenant du quartier de Côte-des-Neiges ainsi que d'encourager et d'appuyer les initiatives et les projets des membres de la Table.

Une somme de 10 000 \$ est demandée afin de soutenir la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges à coordonner, développer et encadrer ses activités auprès d'une clientèle ciblée.

Période visée : 1^{er} janvier 2014 au 19 décembre 2014 (12 mois).

Dans le cadre du soutien financier offert aux deux tables « jeunesse », la contribution pour chacune des tables demeure de 10 000 \$, soit la même somme que celle allouée pour 2013 et elle provient du fonds en développement social de la DCSLDS.

Dans le cadre du soutien financier offert à chacune des tables de quartier, la contribution de 42 000 \$ provient de deux familles de dépenses : 40 000 \$ du fonds en développement social de la DCSLDS et 2 500 \$ des surplus de 2013 de l'arrondissement.

Lors de la rédaction du bilan de projet, le partenaire devra inclure dans son budget les activités réalisées avec l'aide de 2 500 \$ supplémentaire et présenter une ventilation budgétaire incluant cette nouvelle somme.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est souvent la première porte d'entrée des promoteurs et il doit pouvoir compter sur des représentants du milieu associatif pour s'assurer qu'il conserve une bonne connaissance des dynamiques et problèmes sociaux. Prendre le temps de mieux connaître les partenaires et leur mission permet d'acquérir une vision élargie et de recentrer les interventions. Dans cette perspective, l'arrondissement travaille en étroite collaboration avec les tables lors de l'élaboration de leurs plans d'action de manière à ce qu'ils s'intègrent aux priorités d'intervention de l'arrondissement et de la Ville-centre.

En ce qui concerne la récurrence des projets, cette tendance semble s'implanter dans plusieurs programmes de financement. Elle a pour avantage d'optimiser l'utilisation des deniers publics en permettant à l'arrondissement, à la Ville-centre de même qu'aux diverses instances gouvernementales et autres bailleurs de fonds tels que Centraide, de mieux partager leur vision sur les priorités, orientations, objectifs et zones d'intervention et de produire un impact plus significatif et durable dans les secteurs défavorisés. La récurrence a également pour avantage d'offrir plus de temps pour permettre à des communautés de se prendre en main et de se rebâtir,

Ces demandes répondent directement à des besoins exprimés depuis plusieurs années. Les tables de concertation de l'arrondissement tentent de rejoindre, via des organismes partenaires, l'ensemble des groupes et des citoyens aux prises avec des problèmes divers. Ces organisations veulent agir en amont grâce à un éventail d'activités et de ressources. L'apport des tables de concertation dans les milieux permet à ces acteurs de centrer leurs interventions et d'atteindre efficacement les objectifs désirés.

Rappelons que ces interventions s'intègrent aux diverses orientations de l'arrondissement :

- le plan d'intervention jeunesse;
- le plan de développement social;
- le plan d'intervention intégré du comité directeur Ville-gangs de rue;
- le plan d'action en sécurité urbaine;
- le plan famille;
- la Politique en faveur des saines habitudes de vie;
- la Déclaration de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour un arrondissement en santé.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut, la DCSLDS souhaite soutenir la coordination de ces tables par l'apport d'une contribution financière ponctuelle, confirmant encore une fois la raison d'être de celles-ci ainsi que l'impact qu'elles créent auprès de l'ensemble des acteurs de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution totale de 105 000 \$ est prévue dans le budget alloué pour des contributions aux organismes du milieu, rubrique développement social de la DCSLDS. Les contributions seront versées en un seul versement.

Provenance des crédits Exercice financier Montant

2406.0010000.300775.05803.61900.016491 2014 100 000 \$

Organisme Numéro de DA Montant

Conseil communautaire Notre-de-Grâce inc. 330547 40 000 \$

Corporation de développement communautaire 330547 40 000 \$
de Côte-des-Neiges

Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire, 330547 10 000 \$
Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges

Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire, 330547 10 000 \$
Table de concertation jeunesse NDG
et du Comité d'action 6-12 NDG

Une somme supplémentaire de 5 000 \$ en provenance du surplus 2013 de l'arrondissement est ajoutée pour maintenir le budget au même niveau que 2013 malgré la réduction de budget de développement social de 40 000 \$.

Provenance des crédits Exercice financier Montant

2406.0012000.300728.07201.61900.016491 2014 5 000 \$

Organisme Numéro de DA Montant

Conseil communautaire Notre-de-Grâce inc. 335481 2 500 \$

Corporation de développement communautaire 335478 2 500 \$
de Côte-des-Neiges

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en intervenant sur un des quatre piliers, soit le développement social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contributions permettra le développement et la consolidation des actions de milieu axées sur les interventions en développement social. La décision de ne pas octroyer ces montants à ces tables de concertation et à ces organismes engendrera une diminution dans l'harmonisation des activités auprès des intervenants de l'arrondissement et pourrait freiner les actions entreprises en développement social visant l'amélioration et le maintien de la qualité de vie des citoyens défavorisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion des interventions auprès des intervenants membres des tables de concertation et des autres partenaires de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Diffusion des interventions auprès des intervenants membres des tables de concertation et des autres partenaires de l'arrondissement.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)	
--	--

- Approbation par le conseil d'arrondissement.
- Remise des chèques aux organismes en juillet 2014.
- Suivi mensuel des activités lors de la tenue des rencontres avec les tables.
- Évaluation des impacts de ces contributions à travers les suivis des « Plans d'action » et des « Rapports annuels des groupes ».

Remise des rapports finaux :

Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. : 31 juillet 2015

Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges : 25 avril 2015

Table de concertation jeunesse NDG, fiduciaire : Carrefour jeunesse-emploi NDG : 31 juillet 2015

Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges, fiduciaire : Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges: 19 janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Sonia GAUDREULT
Chef de division, SLDS

Le : 2014-06-09



Dossier # : 1140794013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ à sept (7) organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH, anciennement nommé PAFL) de l'arrondissement visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et autoriser l'octroi des montants recommandés en regard de chaque organisme pour l'année 2014.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ à sept (7) organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

D'octroyer les montants recommandés en regard de chaque organisme, tels que décrits au dossier décisionnel.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:05

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ à sept (7) organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH, anciennement nommé PACL) de l'arrondissement visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et autoriser l'octroi des montants recommandés en regard de chaque organisme pour l'année 2014.

CONTENU

CONTEXTE

En complément au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH, anciennement nommé PACL), volet provincial et volet municipal (montréalais), l'arrondissement réserve chaque année un montant de 18 000 \$ provenant de son budget de fonctionnement pour le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapés - Volet Accompagnement en loisir (PAFLPH). Les sommes sont attribuées à des organismes de l'arrondissement offrant un programme de club de vacances. Ce soutien financier permet d'accroître l'accessibilité aux programmes et services en loisirs pour des enfants vivant avec des limitations fonctionnelles. Cette initiative est soutenue et reconnue par la Ville de Montréal dans le cadre de sa Politique d'accessibilité universelle. Les organismes doivent soumettre annuellement une demande écrite à AlterGo (Regroupement régional des associations de loisirs pour personnes handicapées). Les demandes sont évaluées par un comité de sélection qui s'assure qu'elles respectent les critères du programme. Les organismes retenus cette année sont : Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges, Communauté Sépharade Unifiée du Québec, YM-YWHA Association Hébraïque des jeunes hommes et jeunes femmes de Montréal, Loisir Soleil, Centre Y.M.C.A. de Notre-Dame-de-Grâce, Camp Massawippi-Centre Mackay et Centre Philou. À l'exception de l'organisme Camp Massawippi, les contributions sont octroyées à des organismes de l'arrondissement qui pourront accueillir, au sein de leur club de vacances, des enfants aux prises avec des limitations fonctionnelles. Il est cependant important de souligner que le Camp Massawippi est un partenaire du Centre Mackay situé dans le secteur de Notre-Dame-

de-Grâce. Ce centre accueil des enfants nécessitant des services spéciaux et qui résident dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 170214: Autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 15 000 \$ à sept (7) organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'arrondissement visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et octroyer les montants recommandés en regard de chaque organisme.

CA11 170248: Autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 15 000 \$ à six (6) organismes à but non lucratif reconnus comme partenaires par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'arrondissement visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

DESCRIPTION

Les enfants et adolescents ayant un handicap physique ou intellectuel qui s'inscrivent aux clubs de vacances et autres activités de sport ou de loisir offertes dans leur quartier ont pour la plupart besoin d'un accompagnateur attitré qui assure leur sécurité et contribue au bon déroulement de l'activité.

Le but du PAFLPH est de favoriser l'accès à l'offre de services en sport et loisir pour les enfants, adolescents et adultes ayant des limitations fonctionnelles et nécessitant la présence d'un accompagnateur. Entre autres, les objectifs du programme sont :

1. de favoriser l'intégration sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles en leur offrant une mesure compensatoire d'accès à l'offre de service en loisir;
2. de faciliter la participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles (enfants, adolescents et adultes) à l'offre de service en loisirs;
3. de consolider une offre de service en loisir accessible et équitable, répondant aux besoins des citoyens montréalais ayant des limitations fonctionnelles;
4. d'assurer une récurrence de l'engagement municipal dans l'accompagnement en loisir.

JUSTIFICATION

Le PAFLPH pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles est rendu possible grâce à la contribution de trois bailleurs de fonds ayant chacun une enveloppe déterminée. La part de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, qui est de 18 000 \$, vise à faciliter l'accès des enfants et adolescents aux clubs de vacances et fait partie du plan d'action en accessibilité universelle de l'arrondissement. Le tableau *Répartition du soutien* n (Annexe 1), dresse le portrait de la répartition financière entre les bailleurs de fonds tandis que le tableau *Méthode de calcul de la répartition des contributions*, (Anexe 2), explique la méthode de calcul utilisée par l'arrondissement pour déterminer les contributions de chacun des groupes retenus.

Les sept organismes retenus devront transmettre une lettre dans laquelle ils s'engagent à retourner les sommes versées par la Ville de Montréal et l'arrondissement dans le cas où le nombre de demandes d'accompagnement serait inférieur aux prévisions.

Dans le cadre de son plan d'action en accessibilité universelle, l'arrondissement réalise les objectifs qu'il s'était fixés en augmentant de 3 000 \$ sa contribution pour ce programme. En passant de 15 000 \$ à 18 000 \$, l'arrondissement réitère sa volonté de soutenir et favoriser l'accès à des activités de loisirs de qualité à l'ensemble des citoyens de son territoire, sans discrimination en regard d'une limitation fonctionnelle. Pour 2014, la somme de 3 000 \$ proviendra du surplus budgétaire de 2013. Lors de la préparation de l'exercice financier de

2015, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social reflétera cet engagement à même son budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	# DA	Montant (contribution sports-loisirs, DCSLDS)	# DA (surplus)	Monta budgét
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	DA336 621	3 378 \$	DA336 621	€
Communauté Sépharade Unifiée du Québec		986 \$		1
YM-YWHA Association Hébraïque des jeunes hommes et jeunes femmes de Montréal		3 449 \$		8
Loisirs Soleil		1 282 \$		
Centre Y.M.C.A. de Notre-Dame-de-Grâce		2 412 \$		5
Camp Massawippi (Centre Mackay)		2 665 \$		6
Centre de Répit Philou		828 \$		
TOTAL		15 000 \$		3

Imputation Montant Exercice financier

2406-0010000-300741-07123-61900-016490 15 000\$ 2014

Une somme supplémentaire en provenance du surplus 2013 de l'arrondissement de 3 000 \$ est pour bonifier le soutien au PAFLPH.

Imputation Montant Exercice financier

2406-0012000-300728-07201-61900-016491 3 000\$ 2014

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contributions accordées pour réaliser le PAFLPH destiné aux personnes ayant des limitations fonctionnelles s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour l'été 2014, le soutien total pour les programmes d'Accompagnement en loisir provincial et montréalais et le PAFLPH en arrondissement, pour les enfants handicapés qui fréquenteront certains clubs de vacances de l'arrondissement accordé par le comité de sélection d'AlterGo a été évalué à 86 217 \$.

En 2009, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce avait bonifié sa contribution de 2 000 \$, pour un total de 15 000 \$, ce qui représentait une hausse de 15%. Cette année encore, l'arrondissement bonifie sa contribution de 3 000\$, pour un total de 18 000\$, représentant une hausse de 17%. Bien que louable, cet apport demeure mince puisque les contributions combinées des trois bailleurs de fonds permettront de répondre à seulement 45 % de la demande.

Le programme tripartite permet quand même d'offrir à un plus grand nombre de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles un accès aux activités et ainsi de favoriser leur intégration. Sans accompagnateur dûment formé, les jeunes n'auraient pas accès à ce service et activités. Le taux horaire pour le service d'un accompagnateur étant établi à 13 \$, la contribution de l'arrondissement permettra, au global, d'offrir environ 1 385 heures d'accompagnement dans les sept organismes soutenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion dans les outils de communication des clubs de vacances dans l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les sommes octroyées aux clubs de vacances devront être utilisées entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2014.

Les rapports et bilans devront être retournés à AlterGo (Programme PAFLPH) au plus tard le 31 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-10

Sonia GAUDREULT
Chef de division, SLDS



Dossier # : 1145265055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 375 \$ à l'Hôpital général juif, organisme fiduciaire pour aider à l'organisation du festival de Jazz des patients de l'institution.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 375 \$ à l'Hôpital général juif, organisme fiduciaire pour aider à l'organisation du festival de Jazz des patients de l'institution;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 16:18

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145265055**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 375 \$ à l'Hôpital général juif, organisme fiduciaire pour aider à l'organisation du festival de Jazz des patients de l'institution.

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la ville pour le district de Snowdon et de Lionel Perez, conseiller de la ville pour le district de Darlington, autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 375 \$ à l'Hôpital général juif (HGJ), organisme fiduciaire, pour aider à l'organisation du festival de Jazz des patients de l'institution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1125265038.

DESCRIPTION

Hôpital général juif - Sir Mortimer B. Davis
3755, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1E2

À l'attention de Bryan Highbloom

Tél. 514-340-8222

JUSTIFICATION

Depuis quelques années, M. Bryan Highbloom, musicothérapeute à l'HGJ ainsi qu'un certain nombre de médecins et d'employés de l'hôpital, musiciens amateurs célèbrent l'idée que la musique improvisée joue un rôle très important dans la guérison, peu importe la société ou la culture. Un mini festival de jazz est donc organisé pour les patients de cette institution. Cette contribution a pour but de les aider à rencontrer certains frais organisationnels inhérents à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.
Russell Copeman 125 \$

Marvin Rotrand 125 \$

Lionel Perez 125 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1145265056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à Royal Vale Elementary Home & School Association pour un jardin comestible extérieur.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à Royal Vale Elementary Home & School Association pour un jardin comestible extérieur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:44

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145265056**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à Royal Vale Elementary Home & School Association pour un jardin comestible extérieur.

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à Royal Vale Elementary Home & School Association pour un jardin comestible extérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Royal Vale Elementary Home & School Association
5851, av. Somerled
Montréal (Québec) H3X 2A5

À l'attention de madame Paola Martinelli-Lato, présidente

Téléphone : 514 482 6086
Télécopieur : 514 481-0094

JUSTIFICATION

Royal Vale Elementary Home & School Association est un organisme sans but lucratif dirigé par des parents pour la mise sur pied d'un nouveau jardin comestible à l'extérieur de l'école Royal Vale. Les avantages reliés à l'organisation de ce jardin sont nombreux et impliquent les élèves de l'école. Il peut aider les jeunes à prendre conscience de leurs choix alimentaires, de la façon dont les plantes de jardin poussent et identifier les légumes dans leur état naturel. Ce jardin leur donnera un sens des responsabilités en prenant soin du jardin et voir les résultats de la production.
Cette contribution aidera à la réussite de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.
Peter McQueen 250 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1145265057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour le projet du club étudiant « Polyvoile », afin de faire découvrir la navigation maritime à des personnes ayant un handicap visuel.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour le projet du club étudiant « PolyVoile », afin de faire découvrir la navigation maritime à des personnes ayant un handicap visuel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:45

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145265057**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour le projet du club étudiant « Polyvoile », afin de faire découvrir la navigation maritime à des personnes ayant un handicap visuel.

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce et de Magda Popeanu, conseillère de la ville pour le district de Côte-des-Neiges, autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour le projet du club étudiant « PolyVoile », afin de faire découvrir la navigation maritime à des personnes ayant un handicap visuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Corporation de l'École Polytechnique de Montréal
B210 – 2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

a/s Marie-Laure de Boutray, M.Sc.A.
Étudiante au Ph.D. génie civil
Projet « Polyvoile »

Tél. : 514-340-4711, poste 4563/bureau : C-618

Courriel : ml.deboutray@polymtl.ca

IMPORTANT: Émettre le chèque à l'ordre de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

JUSTIFICATION

Le Projet "POLYVOILE" est un club étudiant de l'École Polytechnique de Montréal. Ce projet est un camp de découverte de la navigation maritime et de l'environnement du fleuve Saint-Laurent pour des personnes ayant un handicap visuel. Les étudiants de PolyVoile initieront

les jeunes handicapés à la voile lors d'un camp de formation puis encadreront les participants lors d'une expédition sur le bateau d'EcoMaris. PolyVoile s'associe à la Fondation des Aveugles du Québec (FAQ) et à ÉcoMaris pour présenter se projet nommé "Expédition 360". Plusieurs autres organismes et entreprises se sont associés à ce grand projet.

Cette contribution aidera à la réussite de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.

Peter McQueen 125 \$

Magda Popeanu 125 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1145265059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) afin d'aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement "Country en ville" au parc NDG dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 24 août 2014.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) afin d'aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement "Country en ville" au parc NDG dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 24 août 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:48

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145265059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) afin d'aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement "Country en ville" au parc NDG dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 24 août 2014.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) afin d'aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement "Country en ville" au parc NDG dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 24 août 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossiers: 1105265039, 1125265047 et 1135265059.

DESCRIPTION

Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco)
5785, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H4A 1X2

À l'attention de Roger Haughey, président du conseil d'administration

Téléphone: 514-369-8192

JUSTIFICATION

Valorisateurs Écologiques (Valo-Eco) est un organisme à but non lucratif qui oeuvre, par des actions ciblées, au développement de l'éco-civisme. Par ses activités, Valo-Eco aspire à œuvrer en matière d'éducation populaire en environnement et en démocratie locale, mettre en valeur et protéger le cadre de vie des résidents, en plus d'améliorer la qualité visuelle de paysage urbain et favoriser le partenariat et le développement socio-économique local dans le domaine de l'écologie et du développement durable.

Cet année, Valoeco tiendra la 8e édition de son événement annuel, musical et familial le dimanche 24 août 2014 dans le parc NDG ayant pour thème "Country en ville". Plusieurs activités seront offertes à la communauté locale, jeux pour les enfants, etc.

Cette contribution aidera à l'organisation et à la réussite de cet événement.

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.

Peter McQueen 500 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1145265060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair afin d'aider à la réussite du programme d'activités des résidents, en majorité des personnes âgées.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair afin d'aider à la réussite du programme d'activités des résidents, en majorité des personnes âgées.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:48

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145265060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair afin d'aider à la réussite du programme d'activités des résidents, en majorité des personnes âgées.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Jeremy Searle, conseiller de la ville pour le district de Loyola, autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair afin d'aider à la réussite du programme d'activités des résidents, en majorité des personnes âgées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossiers 1093055045, 1105265003,1125265033 et 1135265078.

DESCRIPTION

L'Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc.
6900, chemin de la Côte Saint-Luc
Montréal (Québec) H4V 2Y9

À l'attention: Madame Rita Del Grande

Téléphone: 514-486-6796

JUSTIFICATION

Après plus de 35 ans d'existence, l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc. continue de planifier plusieurs activités pour le bénéfice de ses résidents, en majorité des personnes âgées. Afin d'encourager les saines habitudes de vie, de nombreuses activités sont organisées dans la salle d'exercice de cet établissement ainsi que pour leur party de Noël.

Cette contribution aidera à la réussite des objectifs de l'association.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.
Jeremy Searle 1 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1145265062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Cinéma NDG afin d'aider à la réussite de leurs activités organisées dans le parc Girouard et le parc Jean- Brillant au cours de l'été 2014.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Cinéma NDG afin d'aider à la réussite de leurs activités organisées dans le parc Girouard et le parc Jean-Brillant au cours de l'été 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:49

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145265062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Cinéma NDG afin d'aider à la réussite de leurs activités organisées dans le parc Girouard et le parc Jean-Brillant au cours de l'été 2014.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce et de Magda Popeanu, conseillère de la ville pour le district de Côte-des-Neiges, autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Cinéma NDG afin d'aider à la réussite de leurs activités organisées dans le parc Girouard et le parc Jean-Brillant au cours de l'été 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cinéma NDG
 4171, rue Beaconsfield
 Montréal (Québec) H4A 2H4

À l'attention de Elaine Ethier, responsable du projet

Tél.: 514-486-6608
 Fax: 514-346-6608
 Courriel: elaine.ethier@me.com

JUSTIFICATION

Cinéma NDG est un organisme sans but lucratif qui présentera 10 soirées de cinéma en plein air dans deux parcs de notre arrondissement au cours des mois de juillet et août 2014, soit les parcs Girouard et Jean-Brillant. Les citoyens seront invités avec chaises, couvertures et pique-nique afin de s'installer devant le grand écran. Ces soirées promettent d'être rassembleuses et conviviales. Les films *Louis Cyr* et *The Grand Budapest Hotel*, pour ne nommer que ceux-là, y seront projetés. Cette contribution permettra à Cinéma NDG la réalisation de ces activités au cours de l'été 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.

Russell Copeman 200 \$

Peter McQueen 500 \$

Magda Popeanu 300 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1146373003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'entreprise ABC Environnement inc. le contrat pour le nettoyage des chambres de vannes dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont pour 2014, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 152 232,94 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, (7 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à " ABC Environnement inc. ", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage de chambres de vannes dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public, Soumission : 14-13660.

D'autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2014 de 152 232,94 \$, taxes incluses, comprenant tous frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-20 10:49

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146373003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'entreprise ABC Environnement inc. le contrat pour le nettoyage des chambres de vannes dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont pour 2014, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 152 232,94 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dénombre approximativement 2200 chambres de vannes sur son territoire qui permettent d'avoir accès aux vannes qui isolent le réseau d'aqueduc secondaire, lorsque requis.

L'arrondissement d'Outremont dénombre approximativement 333 chambres de vannes sur son territoire qui permettent d'avoir accès aux vannes qui isolent le réseau d'aqueduc secondaire, lorsque requis.

Au fil du temps, les chambres de vannes accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, de particules routières et de matières solides et doivent être nettoyées. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif et pour les vannes.

En particulier, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, il est démontré que l'on doit effectuer le nettoyage sur un cycle de trois ans afin de maintenir leur efficacité, notamment lors d'un besoin urgent de fermeture d'eau sur le réseau secondaire. Cette pratique aide à atteindre un rendement optimal du réseau d'aqueduc.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce étant responsable du réseau d'aqueduc d'Outremont, nous l'avons inclus dans l'appel d'offres, tel que stipulé dans l'entente de partenariat avec la DGSRE.

Les frais reliés aux travaux du présent contrat sont assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), en raison de l'entente annuelle de partenariat de service convenue avec les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.

Le contrat prévoit aussi le nettoyage pour les années 2015 et 2016 et ce, renouvelable annuellement, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce seulement.

Le renouvellement annuel du présent contrat se fait en fonction de l'entente avec la DGSRE et l'acceptation de cette dernière à poursuivre le financement de ce type de contrat ou pour toutes autres raisons. Dans tous les cas, un dossier d'autorisation de dépenses devra être soumis au conseil d'arrondissement avant la date de renouvellement, et ce, pour les années 2015 et 2016.

Comme cette opération est spécialisée et nécessite de l'équipement que l'arrondissement ne possède pas, nous procédons à cet entretien par le biais de fournisseurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Lundi 4 juin 2012 - CA12170179 - CONTRAT - Kelly Sani-Vac - Nettoyage de chambre de vannes

Mardi 6 septembre 2011 - CA11170296 - CONTRAT - Creusage RL - Nettoyage de chambre de vannes (2011)

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat consistent à nettoyer le plus de chambres de vannes et vannes possibles qui nécessitent un nettoyage avant d'effectuer l'inspection des chambres de vannes et des vannes, tout en respectant le montant de la soumission et ce, dans le secteur visé par la DGSRE.

Le contrat prévoit aussi, lorsque requis, des travaux de nettoyage de chambres de vannes et de vannes en cas d'urgence (débordement, fuite, forte pluie sous les viaducs, etc.).

Vous trouverez ci-dessous la liste des preneurs du cahier des charges ainsi que la conformité technique des soumissionnaires. La conformité administrative relève de la Direction de l'approvisionnement (voir leur intervention au sommaire).

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONFORMITÉ TECHNIQUE
Aquaréhab (canada) inc.	Preneur uniquement	
Gainex inc	447 942,62 \$	Conforme
Creusage RL (9083-0126 Québec inc.)	391 144,41 \$	Conforme
ABE Environnement inc.	355 510,48 \$	Conforme
Kelly Sani-Vac inc.	383 312,37 \$	Conforme
CNA 2012 LTEE	620 290,10 \$	Conforme
Vacuum National SM inc.	397 995,28 \$	Conforme
Veolia ES Services D'Assainissement inc.	755 190,30 \$	Conforme
SSE Environnement inc.	Preneur uniquement	

NOTE: Le montant dans le tableau est le montant pour les trois années. Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour la ventilation annuelle.

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et permet de prévenir une dégradation ultérieure des chambres de vannes et des vannes. Ces travaux permettront de nettoyer les chambres de vannes et les vannes, ce qui permettra par la suite à la DGSRE d'effectuer l'inspection des chambres de vannes et des vannes.

Les travaux au présent contrat sont prévus dans les plus brefs délais après l'octroi, car les travaux d'inspection de vannes débutent le 4 août. Il est à noter que l'adjudicataire doit être disponible pour toute la durée du contrat, en cas de besoins urgents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux couverts par le présent contrat consistent à nettoyer les chambres de vannes, tel que détaillé dans le calendrier du tableau des dépenses (taxes incluses) suivant :

ABC Environnement inc (plus bas soumissionnaire conforme)

2014 - CDN-NDG secteur no1: 105 280,02 \$

2014 - Outremont: 46 952,92 \$

2015 - CDN-NDG secteur no2: 101 638,77 \$

2016 - CDN-NDG secteur no3: 101 638,77 \$

TOTAL: 355 510,48 \$

Estimé en date du 3 juin 2014 (taxes incluses)

2014 - CDN-NDG secteur no1: 112 719,19 \$

2014 - Outremont: 50 126,80 \$

2015 - CDN-NDG secteur no2: 110 986,24 \$

2016 - CDN-NDG secteur no3: 113 213,47 \$

TOTAL: 387 045,70 \$

TOTAL ESTIMÉ: 387 000,00 \$

Les prix soumis pour chaque année sont fixes et aucune révision ne s'applique.

La dépense est entièrement financée par la contribution financière de la DGSRE, tel que stipulé dans l'entente de partenariat entre la DGSRE et l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 16 juin 2014, à 14 h, au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal, au 275, rue Notre-Dame Est. L'adjudicataire « ABC Environnement inc. » est conforme.

L'appel d'offres était sous la responsabilité de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qui en a assumé le suivi ainsi que l'analyse de conformité administrative (voir leur intervention au sommaire).

La Politique de gestion contractuelle de la Ville était incluse dans le document d'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio SOLLAZZO
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-18

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1140896013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Michel Gohier Itée, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes et de trois (3) bennes fixes en aluminium de 8 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 13-13051, selon l'entente d'achat numéro 941228 et autoriser une dépense à cette fin de 109 766,00 \$, plus les taxes, pour un total de 126 203,46 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Michel Gohier Itée, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes et de trois (3) bennes fixes en aluminium de 8 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 13-13051, selon l'entente d'achat numéro 941228.

D'autoriser une dépense à cette fin de 109 766,00 \$, plus les taxes, pour un total de 126 203,46 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:06

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140896013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Michel Gohier Itée, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes et de trois (3) bennes fixes en aluminium de 8 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 13-13051, selon l'entente d'achat numéro 941228 et autoriser une dépense à cette fin de 109 766,00 \$, plus les taxes, pour un total de 126 203,46 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition/remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement d'emprunt spécifique **RCA12 17198** approuvé par le conseil d'arrondissement en janvier 2012 inclut les équipements susmentionnés.

Les résolutions du conseil d'arrondissement **CA13 170288** et **CA14 170194** concernant l'octroi des acquisitions des châssis de camion.

DESCRIPTION

L'acquisition de ces équipements permettra à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de procéder à l'exécution de divers travaux à la section des parcs de la Division de la voirie. Ces acquisitions respectent la planification des besoins identifiés par la Direction des travaux publics et sont prioritaires.

JUSTIFICATION

L'achat et l'installation des bennes se fera dans le but de compléter l'aménagement des camions châssis légers acquis par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, au code d'imputation et numéro de sous projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ces acquisitions se font via l'entente d'achat 941228, laquelle est gérée par la Direction de l'approvisionnement:

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE

Le : 2014-06-13

Chef de section opérations travaux publics

Directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1140896015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme Michel Gohier Itée; le premier contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes en acier de 15 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, au prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 11944, selon l'entente d'achat numéro 789455 et autoriser une dépense à cette fin de 146 012.26 \$, plus les taxes, pour un total de 167 877,59 \$. Le deuxième contrat, suite à une entente de gré à gré avec le fournisseur pour l'installation et la fourniture de deux harnais pour lame à neige incluant l'hydraulique, au montant de 20 632.50 \$, plus les taxes, pour un total de 23 722,22 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Michel Gohier Itée, le premier contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes en acier de 15 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, au prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 11944, selon l'entente d'achat numéro 789455.

D'accorder à la firme Michel Gohier Itée, le deuxième contrat, suite à une entente de gré à gré avec le fournisseur pour l'installation et la fourniture de deux harnais pour lame à neige incluant l'hydraulique

D'autoriser une dépense à cette fin de 146 012.26 \$, plus les taxes, pour un total de 167 877,59 \$ pour le premier contrat comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 20 632.50 \$, plus les taxes, pour un total de 23 722,22 \$ pour le deuxième contrat comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:07

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140896015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme Michel Gohier ltée; le premier contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes en acier de 15 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, au prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 11944, selon l'entente d'achat numéro 789455 et autoriser une dépense à cette fin de 146 012.26 \$, plus les taxes, pour un total de 167 877,59 \$. Le deuxième contrat, suite à une entente de gré à gré avec le fournisseur pour l'installation et la fourniture de deux harnais pour lame à neige incluant l'hydraulique, au montant de 20 632.50 \$, plus les taxes, pour un total de 23 722,22 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition/remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement d'emprunt spécifique **RCA12 17198** approuvé par le conseil d'arrondissement en janvier 2012 inclut les équipements susmentionnés.

La résolution du conseil d'arrondissement **CA14 170192** concernant l'octroi des acquisitions des châssis de camion.

DESCRIPTION

L'acquisition de ces équipements permettra à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de procéder à l'exécution de divers travaux d'excavation et de déneigement à la Division de la voirie. Ces acquisitions respectent la planification des besoins identifiés par la Direction des travaux publics et sont prioritaires.

JUSTIFICATION

L'achat et l'installation des bennes se fera dans le but de compléter l'aménagement des camions châssis lourds acquis par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ces acquisitions se font via l'entente d'achat 789455, laquelle est gérée par la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-06-13



Dossier # : 1140558006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la programmation annuelle 2014-2015 (activités et budget) de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de son mandat de Centre local de développement (CLD)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter la programmation annuelle 2014-2015 (activités et budget) de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de son mandat de Centre local de développement (CLD).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:48

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1140558006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la programmation annuelle 2014-2015 (activités et budget) de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de son mandat de Centre local de développement (CLD)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 7.3 et 8.4 de l'entente de gestion entre la Ville et chacun des CLD, les CLD sont invités à présenter leur programmation annuelle (activités et budget) à la Ville à partir des formulaires types permettant d'harmoniser l'organisation des contenus de tous les CLD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Signature de l'entente de gestion en 2013 entre la CDEC Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et la Ville.

1. Attentes signifiées 2014-2017 transmises par le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Conformément aux ententes de gestion signées par la Ville et les CLD, la programmation annuelle (activités et budget) des CLD doit faire l'objet d'une approbation par les conseils d'arrondissement ou les conseils municipaux des villes reconstituées. Suite à l'approbation de la programmation par le conseil d'arrondissement, les formulaires sont acheminés au Service de la mise en valeur du territoire, Direction du développement économique et urbain, de la Ville pour fins de compilation, d'analyse et de rapport au ministère concerné. Ces formulaires comprennent toutefois de l'information qui dépasse le mandat CLD octroyé par la Ville. Ainsi, la programmation fait état des actions qui sont financées par Développement économique Canada et Emploi-Québec. Cette information est incluse pour une meilleure compréhension de l'action de la CDEC.

JUSTIFICATION

La programmation des activités 2014-2015 de la CDEC a fait l'objet d'échanges avec le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement et certaines modifications ont été apportées afin de tenir compte des priorités de l'arrondissement et des attentes signifiées 2014-2017 transmises par le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 14 mars 2014.

Le conseil d'administration de la CDEC a approuvé la programmation annuelle 2014-2015 (activités et budget) de la CDEC Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce lors de la séance du 29 mars 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion de la programmation par la CDEC à ses membres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la programmation au Service de la mise en valeur du territoire, Direction du développement économique et urbain, de la Ville;

- Adoption des programmations annuelles de tous les organismes concernés par le conseil municipal;
- Rapport de la Ville au ministère concerné.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel LAFOND
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-06-12



Dossier # : 1145265058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 450 \$ à l'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. pour des frais de publicité à paraître dans l'annuaire afin d'aider cette association à poursuivre ses activités auprès de la communauté.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 450 \$ à l'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. pour des frais de publicité à paraître dans l'annuaire afin d'aider cette association à poursuivre ses activités auprès de la communauté.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:47

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145265058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 450 \$ à l'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. pour des frais de publicité à paraître dans l'annuaire afin d'aider cette association à poursuivre ses activités auprès de la communauté.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, autoriser une dépense de 450 \$ à l'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. pour des frais de publicité à paraître dans l'annuaire afin d'aider cette association à poursuivre ses activités auprès de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. /
 Associazione Regionale Dei Marchighiani A.L.M.A. Canada Inc.
 5537 Upper Lachine
 Montréal (Québec) H4A 2A5

À l'attention de Francesco Ciampini, président

Tél. : 514-486-9596
 Fax : 514-486-5736

JUSTIFICATION

L'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. est un organisme sans but lucratif également partenaire des Services Communautaires Canadiens-Italiens du Québec. L'Association apporte son soutien et fait la promotion d'activités culturelles auprès des personnes, groupes et organisations de la communauté culturelle de notre arrondissement.

Cette contribution paiera pour une publicité à paraître dans l'annuaire et aidera cette association à poursuivre sa mission auprès de la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.

Russell Copeman 225 \$

Peter McQueen 225 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1145265061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 250 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 40e anniversaire de cette association.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 250 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 40e anniversaire de cette association.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:49

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145265061**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 250 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 40e anniversaire de cette association.

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, autoriser une dépense de 250 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 40e anniversaire de cette association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossiers 1093055045, 1105265003,1125265033 et 1135265078.

DESCRIPTION

L'Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc.
6900, chemin de la Côte Saint-Luc, #508
Montréal (Québec) H4V 2Y9

À l'attention: Madame Rita Del Grande

Téléphone: 514-486-6796

JUSTIFICATION

Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc. est un organisme sans but lucratif qui planifie et organise diverses activités pour le bénéfice de ses résidents, en majorité des personnes âgées en plus de voir à la préparation de l'animation et repas pour des festivités pour la période des Fêtes.

La publicité à paraître dans le cahier de l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair comportera le nom de monsieur Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, les coordonnées de son bureau, sa photographie et un court message de courtoisie et aidera cet organisme à poursuivre sa mission auprès des résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations est inscrit dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs et du greffe.
Russell Copeman 250 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-06-17



Dossier # : 1146235001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du projet Turcot, édicter une ordonnance pour l'implantation d'un virage en double, de l'est vers le sud, à l'intersection du chemin de la Côte-St-Luc et du boulevard Décarie.

Il est recommandé d'édicter une ordonnance relative à :

L'officialisation d'un virage en double de l'Est vers le Sud sur le chemin Côte-St-Luc vers le boul. Décarie en interdisant le passage des piétons traversant de l'Est vers l'Ouest sur la portion Sud de l'intersection en utilisant des barrières physiques afin de préserver la sécurité des piétons.

De maintenir tout autre réglementation en vigueur.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:14

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146235001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du projet Turcot, édicter une ordonnance pour l'implantation d'un virage en double, de l'est vers le sud, à l'intersection du chemin de la Côte-St-Luc et du boulevard Décarie.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Turcot et plus particulièrement la fermeture de certaines bretelles de l'échangeur, les débits de circulation sur le chemin de la Côte-St-Luc, à l'intersection du boulevard Décarie, ont augmenté considérablement. Cet achalandage est dû, d'une part, par les automobilistes effectuant des détours occasionnés par des fermetures de bretelles dans l'échangeur à proximité et d'autre part, par des usagers empruntant l'autoroute 15 Sud/ 720 Est et 20 Ouest. De plus, des travaux majeurs sont réalisés dans le secteur par la Ville de Montréal, notamment sur la rue Sherbrooke. Conséquemment, l'affluence de véhicules augmente et entraîne de sérieux problèmes de congestion à divers moments de la journée. Afin de rendre plus fluide la circulation et de permettre un meilleur accès à l'autoroute, via le boulevard Décarie Sud par le Chemin de la Côte-St-Luc Est, le virage en double est officialisé afin de dégager l'intersection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Suite à l'étude, il est recommandé d'approuver les actions suivantes :

- Modifier le marquage au sol;
- Modifier la signalisation d'assignation des voies;
- Interdire le passage des piétons sur la traverse sud de l'intersection;
- Modifier la programmation des feux de circulation en lien avec ce nouvel aménagement;
- Installer des barrières de sécurité permanentes de part et d'autre des accès trottoirs pour empêcher les piétons d'accéder au trottoir;

- De maintenir toute autre réglementation en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Préparation des ordres de travail pour l'installation des panneaux de signalisation de prescription d'assignation de voies de circulation et transmission à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de Rosemont.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La sécurité des piétons est un enjeu important et c'est pourquoi une barrière physique doit être mise en place pour interdire les piétons sur le trottoir situé sur le côté sud.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Intervention des ateliers Rosemont pour l'exécution du marquage, de l'installation de la signalisation et des feux de circulation;

- Intervention des policiers du secteur, au besoin, pour sensibiliser les usagers et les piétons;
- Observations et «monitoring» de l'intersection.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-06-16



Dossier # : 1146235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation de voies cyclables sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre Grand Boulevard et l'avenue Girouard, et sur le chemin de la Côte-St-Antoine, entre l'avenue Girouard et l'avenue Royal.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation de voies cyclables sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre Grand Boulevard et l'avenue Girouard, et sur le chemin de la Côte-St-Antoine, entre l'avenue Girouard et l'avenue Royal.

D'implanter une bande cyclable exclusive pour les cyclistes dans chacune des directions de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce entre Grand Boulevard et l'avenue Royal et en direction est seulement entre l'avenue Royal et l'avenue Girouard aménagée sur le côté sud.

D'implanter une bande cyclable exclusive pour les cyclistes en direction ouest sur l'avenue Côte-St-Antoine entre l'avenue Girouard et l'avenue Royal, sur le côté nord.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 14:33

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation de voies cyclables sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre Grand Boulevard et l'avenue Girouard, et sur le chemin de la Côte-St-Antoine, entre l'avenue Girouard et l'avenue Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Requêtes : 11-20016; 12-226757; 12-80725; 13-255389; 13-255393; 13-255384; 14-120560; 14-122876.

Afin de répondre à la demande de plusieurs requêtes des résidents du secteur et dans le cadre du plan de déplacement urbain de l'Arrondissement, du Plan de Transport de la Ville Centre et dans un souci de sécuriser les cyclistes de plus en plus nombreux dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce, il a été recommandé d'implanter 2 bandes cyclables exclusives pour les cyclistes sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et sur le chemin de la Côte-St-Antoine. Depuis les dernières années, ces rues sont fortement sollicitées par les cyclistes qui les utilisent pour rejoindre les bandes cyclables déjà en fonction sur l'avenue Girouard, pour ensuite poursuivre vers la piste cyclable située sur le boulevard de Maisonneuve, afin d'atteindre le centre-ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à l'étude, le Bureau technique recommande ce qui suit :

- Installer une réglementation de prescription de bandes cyclables vers l'est, côté sud et à contre sens vers l'ouest, côté nord et faire un marquage selon les normes sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre Grand Boulevard et l'avenue Royal;
- Installer une réglementation de prescription de bande cyclable vers l'est, côté sud, et faire un marquage selon les normes sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre l'avenue Royal et l'avenue Girouard;
- Installer une réglementation de prescription de bande cyclable vers l'ouest, côté nord, et faire un marquage selon les normes sur le chemin de la Côte-St-Antoine, entre l'avenue Girouard et l'avenue Royal;
- Maintenir toute autre réglementation en vigueur.

JUSTIFICATION

L'implantation de ces bandes cyclables répond à la demande de nombreux résidents et démontre l'importance qu'accorde l'arrondissement à promouvoir l'activité physique et l'utilisation du vélo au lieu de celle de la voiture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Préparation des ordres de travail pour l'installation des panneaux de signalisation de prescription de voie cyclable et transmission à la Division de la signalisation de Rosemont.
- Marquage des chaussées désignées par un contrat de marquage à l'interne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il est recommandé de faire une annonce dans les journaux locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Michel
THERRIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-06-16



Dossier # : 1140794025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 25 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 25 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel;

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:24

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 25 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Des organismes et promoteurs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce organisent différents événements sur le domaine public depuis plusieurs années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) soumet au conseil d'arrondissement un dossier comportant des événements publics, identifiés en annexe I, dont le déroulement est prévu dans l'arrondissement.

Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis par les agents de développement pour l'émission des permis nécessaires à la tenue de chacun des événements identifiés à l'annexe I, au plus tard 72 heures avant la date prévue de l'événement, la DCSLDS sollicite l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et déroger aux règlements suivants de la Ville de Montréal, s'il y a lieu :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 article 8 (vente) et article 3 (consommation)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170214 (2 juin 2014) - Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel; édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des levées de fonds. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont d'ampleur locale. L'occupation du domaine public peut se traduire de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou de plusieurs artères formant un circuit; ou alors par l'occupation d'une combinaison de lieux telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations peuvent être nécessaires, par exemple :

1. le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles favorisant la familiarisation avec les autres cultures;
2. la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts additionnels reliés aux événements pourront être assumés par les promoteurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les organisateurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux, et ce, après autorisation de leur publicité par les responsables de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les événements listés en annexe seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours et approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs sur réception, au plus tard 72 heures avant la date de l'événement, de l'avenant d'assurance responsabilité civile et de tout autre document requis conformément aux règles de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Sonia GAUDREULT
Chef de division, SLDS



Dossier # : 1146373008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public, sans frais, au bénéfice de la Fédération CJA, pour l'installation de câbles chauffants permettant un passage libre de neige et de glace, en hiver, pour accéder au 5700 avenue Westbury.

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un Règlement autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation de câbles chauffants permettant un passage libre de neige et de glace, en hiver, pour accéder de manière sécuritaire au 5700, avenue Westbury, au bénéfice de la Fédération CJA.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:03

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146373008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public, sans frais, au bénéfice de la Fédération CJA, pour l'installation de câbles chauffants permettant un passage libre de neige et de glace, en hiver, pour accéder au 5700 avenue Westbury.

CONTENU

CONTEXTE

Le développement au 5700, avenue Westbury est entrepris par la Fédération CJA (et ses agences affiliées), une organisation à but non lucratif. Cette reconnaissance de statut a été confirmée par la Commission Municipale du Québec, le 20 janvier 2012, alors qu'une exemption des taxes municipales et scolaires a été accordée pour l'immeuble occupé selon les dispositions de la loi en vigueur. (Voir la pièce jointe *Révision_Périodique_MQ-55714_2012Jan20*)

En tenant compte des activités énumérées et validées dans cette reconnaissance accordée par la Commission aux fins d'exemption des taxes foncières, la même exemption pour le loyer exigé par la Ville de Montréal pour l'occupation du domaine public est exigée dans le présent sommaire pour l'installation de câbles chauffants sous la dalle de béton qui mène à l'entrée de l'immeuble du 5700, rue Westbury, dalle qui empiète sur le domaine public.

L'installation de câbles chauffants a pour but de permettre un passage libre de neige et de glace en hiver pour les personnes à mobilité réduite qui fréquentent l'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Commission municipale du Québec
 Révision périodique de la reconnaissance aux fins des taxes foncières
 Dossier CMQ-55714
 Date : 20 janvier 2012

DESCRIPTION

L'aménagement de l'accès par l'avenue Westbury de l'immeuble situé au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, requiert l'installation d'une dalle chauffante afin d'enrayer les inconvénients reliés au déglacage et au déneigement de cet accès. Une partie de cette dalle est située sur le domaine public.

L'empiètement de la dalle chauffante sur le domaine public (lot 2 652 184) est d'une superficie totale de 29,97 m² mètres carrés. (Voir les pièces jointes *Calculs_Empiètement_5700 Westbury* et *Descript_Techn_Plan*)

Le présent sommaire a pour but de permettre à la Fédération CJA d'occuper gratuitement le domaine public de la Ville de Montréal, pour une durée de 25 ans à compter de la date d'adoption du présent règlement, face au 5700, avenue Westbury. Le loyer annuel de cette occupation permanente est évalué à 2 697,33 \$.

Il est à noter que la Ville n'est aucunement responsable de la remise en état de la dalle chauffante, advenant des travaux d'excavation sur le domaine public dû à des bris ou à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout face au 5700, avenue Westbury.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal TROTTIER
Chef de division-Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-06-16



Dossier # : 1143571013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-16 13:42

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143571013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Stationnement de Montréal, il a été convenu de modifier à la hausse le stationnement réservé et l'occupation temporaire du domaine public lorsque la surface occupée comporte un parcomètre ou une borne, de façon à s'arrimer à la hausse des tarifs de 50 cents l'heure pour l'utilisation des parcomètres ou bornes sur le réseau local de l'arrondissement.

Stationnement de Montréal a également demandé à la Direction des travaux publics d'uniformiser les tarifs pour la pose d'une housse sur un parcomètre ou sur un panneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'augmenter le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie locale (RCA14 17225), adopté le 8 avril 2014 et entré en vigueur le 16 avril 2014 (Dossier décisionnel 1153571003).

DESCRIPTION

Les modifications proposées se résument comme suit (les extraits modifiés sont en caractères gras) :

Article 42 (3^o)

Stationnement réservé avec parcomètre ou borne - loyer par jour :

- Lorsque le tarif au parcomètre ou borne est de 2,00\$ l'heure : ~~18\$~~ **26\$**;
- Lorsque le tarif au parcomètre ou borne est de 2,50\$ l'heure : ~~25\$~~ **30\$**.

Article 88 (2^o)

Occupation temporaire du domaine public lorsque la surface occupée comporte un parcomètre ou autre appareil ayant la même fonction :

- Ajout par jour, par place de stationnement, lorsque le tarif au parcomètre est de 2,00\$ l'heure : ~~18\$~~ **26\$**;

- Ajout par jour, par place de stationnement, lorsque le tarif au parcomètre parcomètre est de 2,50\$ l'heure :~~26\$~~ **30\$**.

Article 42 (3°)

Pose d'une housse sur un parcomètre (43\$ ou 6\$ parcomètre supplémentaire) ou sur un panonceau (40\$ ou 5\$ panonceau supplémentaire).

- Uniformiser les deux tarifs à **43\$** et à **6\$**.

JUSTIFICATION

Ajustement des tarifs liés à l'utilisation des parcomètres ou bornes sur le réseau local à la suite de l'augmentation de 50 cents l'heure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion : séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2014;

- Adoption du règlement : séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juin 2014;
- Entrée en vigueur du règlement à la date de parution de l'avis public de promulgation dans un journal circulant sur le territoire de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 142 et 145 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-20

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1146373005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles, au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles, au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-16 13:43

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1146373005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles, au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de son projet d'agrandissement, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine), prévoit la construction d'un stationnement étagé d'une capacité de 1200 espaces de stationnement. Pour desservir les débits de circulation qui y sont associés, 2 accès sont prévus :

1. Accès principal sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
2. Accès secondaire face au 5757, avenue Decelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Étant donné la pente entre les portes de garage et la rue, l'aménagement de l'accès secondaire sur l'avenue Decelles requiert la réalisation d'une dalle chauffante afin d'enrayer les inconvénients reliés au déglçage et au déneigement de cet accès. Une partie de cette dalle est située sur le domaine public.

L'empiètement de la dalle chauffante sur le domaine public (lot 2 482 376) est d'une superficie totale de 105,30 mètres carrés. (Voir plan en pièce jointe.)

Le présent sommaire a pour but de permettre au CHU Sainte-Justine d'occuper gratuitement le domaine public de la Ville, pour une durée de 25 ans à compter de la date d'adoption du présent règlement, face au bâtiment situé au 5757, avenue Decelles. Le loyer annuel de cette occupation permanente est évalué à 8 967,48 \$, pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2014.

Il est à noter que la Ville de Montréal n'est aucunement responsable de la remise en état de la dalle chauffante, advenant des travaux d'excavation sur le domaine public dû à des bris ou à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout face au 5757, avenue Decelles.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal TROTTIER
Chef de division-Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-05-22



Dossier # : 1144826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4684 et 4686, avenue Hingston, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4684 et 4686, avenue Hingston, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 15:41

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4684 et 4686, avenue Hingston, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

CONTENU

CONTEXTE

Dans cet immeuble, un des logements est occupé par la propriétaire et le second est occupé par un locataire.

Requête - Gestion du territoire, numéro : **3000762902**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

R.R.V.M., c. C-11 - En 1993, l'administration adoptait le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise.

Ordonnance 3 - Le 28 juillet 1993, le comité exécutif édictait l'ordonnance 3 qui fixait les taux de conversion des immeubles locatifs en copropriété divise.

C097 02109 - En octobre 1997, le conseil municipal adoptait une modification au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Ordonnance 7 - Le 9 février 2000, le comité exécutif édictait l'ordonnance 7 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

Ordonnance 8 - Le 7 février 2001, le comité exécutif édictait l'ordonnance 8 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

RCA03 17035 - Le 4 août 2003, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Côte des Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Il s'agit d'une demande de dérogation pour un immeuble de deux logements situé dans la zone intermédiaire où le taux d'inoccupation applicable est de 2,7 %.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande :

- En vertu du règlement sur la conversion, cet immeuble est admissible à une dérogation étant donné qu'il est occupé au moins à 50 % par le propriétaire et ne compte pas plus de deux unités de logement.
- Suite à l'avis public publié le **14 mai 2014**, aucun commentaire n'a été recueilli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Basé sur des observations antérieures, cet immeuble qui compte deux logements devrait générer des taxes additionnelles d'environ 1370 \$, au terme du processus de conversion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nil

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nil

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au R.R.V.M., c. C-11 modifié en arrondissement par le règlement RCA03 17035

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abelaaziz FAHMI
agent de bureau

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-06-12



Dossier # : 1144826002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4395 et 4397, rue Jean-Brillant, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4395 et 4397, rue Jean-Brillant, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-04-24 13:30

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144826002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4395 et 4397, rue Jean-Brillant, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

CONTENU

CONTEXTE

Dans cet immeuble, un des logements est occupé par la propriétaire et le second est occupé par la fille des propriétaires.
Requête - Gestion du territoire, numéro : **3000749679**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

R.R.V.M., c. C-11 - En 1993, l'administration adoptait le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise.

Ordonnance 3 - Le 28 juillet 1993, le comité exécutif édictait l'ordonnance 3 qui fixait les taux de conversion des immeubles locatifs en copropriété divise.

C097 02109 - En octobre 1997, le conseil municipal adoptait une modification au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Ordonnance 7 - Le 9 février 2000, le comité exécutif édictait l'ordonnance 7 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

Ordonnance 8 - Le 7 février 2001, le comité exécutif édictait l'ordonnance 8 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

RCA03 17035 - Le 4 août 2003, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Côte des Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Il s'agit d'une demande de dérogation pour un immeuble de deux logements situé dans la zone intermédiaire où le taux d'inoccupation applicable est de 2,7 %.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande :

- En vertu du règlement sur la conversion, cet immeuble est admissible à une dérogation étant donné qu'il est occupé au moins à 50 % par le propriétaire et ne compte pas plus de deux unités de logement.
- Suite à l'avis public publié le **19 mars 2014**, aucun commentaire n'a été recueilli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Basé sur des observations antérieures, cet immeuble qui compte deux logements devrait générer des taxes additionnelles d'environ 1370 \$, au terme du processus de conversion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nil.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nil.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au R.R.V.M., c. C-11 modifié en arrondissement par le règlement RCA03 17035.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abelaaziz FAHMI
agent de bureau

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-04-23



Dossier # : 1141462006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01 -276) afin d'y intégrer des dispositions relatives la hauteur, la construction et l'apparence des gardes-corps des café-terrasses.

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276);

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la hauteur, la construction et l'apparence des gardes-corps des café-terrasses;

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-16 13:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141462006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'y intégrer des dispositions relatives la hauteur, la construction et l'apparence des gardes-corps des café-terrasses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) régit le droit d'exploitation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant ou à un débit de boisson. Plus précisément, ce règlement cible des secteurs d'usages où les café-terrasses peuvent être autorisés ainsi que des normes de localisation sur les terrains et des conditions d'exploitation. Cependant, elle ne prévoit aucune norme eu égard à leur garde-corps. Il peut ainsi en résulter des aménagements qui contribuent peu à la qualité paysagère de leur milieu d'insertion.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a préparé une modification réglementaire visant à encadrer l'apparence et la hauteur des garde-corps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La direction propose de limiter les matériaux et la hauteur des garde-corps des café-terrasses. Plus précisément, il est proposé d'exiger qu'un garde-corps entourant un café-terrasse soit formé de verre clair ou translucide, ou de barreaux d'acier, d'aluminium soudé ou de fer ornemental. Ces dispositions éviteront la construction de garde-corps dont la hauteur et l'opacité empêchent les passants de voir les commerces ou les accès à des logements. De plus, elles faciliteront l'intégration des garde-corps au cadre bâti de l'arrondissement en fixant une qualité minimale.

En outre, il y a lieu de limiter, d'une part, la hauteur d'un garde-corps à 1,2 m, soit la hauteur exigée par le Code de construction pour un garde-corps d'un balcon et, d'autre part, d'exiger qu'il soit ancré au sol afin d'assurer la sécurité des utilisateurs des café-terrasses.

Par ailleurs, certains planchers de café-terrasse ne sont pas construits directement au sol. En conséquence, afin d'éviter l'accumulation de débris, il apparaît intéressant de construire au pourtour de ce plancher un muret. L'expérience a démontré qu'une construction de qualité et dont l'intégrité résiste au temps doit être construite de

maçonnerie, donc de béton, de pierre, de briques ou en bloc de parement.

Cependant, dans le cas d'une transformation d'un bâtiment résidentiel aux fins d'un restaurant ou d'un débit de boisson, l'apparence du balcon à transformer en café-terrasse devrait être sauvegardé. À cette fin, il est proposé de créer un plan d'implantation et d'intégration architectural dont les critères viseront à assurer le respect du caractère résidentiel du bâtiment et du terrain visés.

JUSTIFICATION

Considérant que certains garde-corps proposés à ce jour prenaient l'apparence de mur en bordure du domaine public;

- Considérant que les garde-corps en bois demandent un entretien régulier qui n'est pas toujours fait;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous d'assurer une visibilité des commerces et accès aux logements ou autres usages depuis le domaine public;
- Considérant que la qualité des aménagements déposés à ce jour n'est pas toujours de qualité;
- Considérant que la sécurité des citoyens exige qu'un garde-corps soit installé;
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la propreté des lieux en fermant le dessous des cafés-terrasses;
- Considérant que les murets de maçonnerie constituent la meilleure façon de fermer ces espaces;
- Considérant que l'intégration architecturale du café-terrasse, lors de la transformation d'un bâtiment résidentiel en commerce, sera assurée par un plan d'implantation et d'intégration architectural.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à ce projet de règlement modificateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 juin 2014 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement

Juillet 2014 Consultation publique

11 août 2014 Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement

2 septembre 2014 Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement

Septembre 2014 Approbation référendaire, s'il y a lieu, pour la hauteur des garde-corps

Septembre 2014 Délivrance du certificat de conformité aux objectifs du Plan d'urbanisme

Septembre 2014 Entrée en vigueur du règlement modificateur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet est conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-05-15



Dossier # : 1143779003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre un appel de la décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte- Sainte-Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725972.

Attendu que le comité de démolition a autorisé la démolition du bâtiment situé au 5700, avenue Victoria lors de sa rencontre tenue le 10 avril 2014;
Attendu qu'une demande d'appel a été déposée en date du 9 mai 2014;

Attendu que, en vertu de la section IX du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009), le conseil d'arrondissement doit statuer sur le dossier, suivant une demande d'appel.

IL EST RECOMMANDÉ :

De confirmer la décision du comité de démolition, rendue le 10 avril 2014, à l'effet d'accepter la démolition du bâtiment situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-05-28 11:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143779003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre un appel de la décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725972.

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 avril 2014, le comité de démolition a rendu une décision favorable concernant une demande de démolition (demande de permis 3000725972) pour le bâtiment situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine. À la suite de cette décision, une demande d'appel fut accueillie le 9 mai 2014 par la Direction des affaires publiques et du greffe de l'arrondissement. En vertu des articles 25 et 26 du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009), il revient alors au conseil d'arrondissement d'entendre l'appel et de confirmer la décision du comité ou rendre toute autre décision.

L'appel de la décision du comité porte sur la démolition du bâtiment et sur la tenure des unités d'habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

10 avril 2014 : décision favorable du comité de démolition pour la démolition du bâtiment situé au 5700, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et son remplacement par le projet proposé par le requérant avec l'ajout de certaines conditions.

DESCRIPTION

Bâtiment existant

Le bâtiment visé par la demande est situé à l'intersection nord-ouest de l'avenue Victoria et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et comporte les caractéristiques principales suivantes :

- bâtiment qui date de 1945;
- bâtiment de trois étages avec sous-sol (pour entreposage) et d'une superficie totale de 1537,6 m²;
- il compte quatre commerces au rez-de-chausée (444 m²) dix unités d'habitation réparties aux étages deux et trois;
- le bâtiment n'a aucune valeur patrimoniale et son style architectural sobre est représentatif de son époque de construction.

L'édifice visé par la demande est dans un secteur d'usages C.2B, H. Il a une hauteur de trois étages et est implanté en mode isolé. Le bâtiment est localisé dans un secteur mixte (résidentiel / commercial), à moins de 500 m d'une station de métro (Côte-Sainte-Catherine) et du parc Mackenzie-King.

Le propriétaire de l'immeuble avait obtenu un permis de transformation (demande 3000501555 - permis 3000242347-12) pour effectuer des travaux de rénovation qui incluaient une démolition partielle du bâtiment (moins de 50 %). Cependant, les travaux ont été interrompus et le chantier fermé car les travaux de démolition ont excédés 50 % du volume du bâtiment existant. Suivant cette intervention, le requérant a déposé une demande de démolition et a présenté un projet de remplacement.

Cadre réglementaire

Le comité de démolition (dans les circonstances le conseil d'arrondissement) doit non seulement approuver la démolition de l'immeuble en vertu des critères prescrits, mais doit également approuver le projet de remplacement, le tout, en vertu du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009). De plus, le comité peut imposer toute condition relative à la démolition et à la réutilisation du sol dégagé (article 15, RCA02 17009).

La Division des permis et inspections a réalisé une étude préliminaire du projet de remplacement et celui-ci respecte les principaux paramètres réglementaires.

Démarches avec le comité consultatif d'urbanisme et le comité de démolition

À la suite de ses rencontres du 28 janvier 2014 et du 13 février 2014, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a exprimé son accord pour la démolition du bâtiment mais avait soulevé certaines préoccupations concernant le projet de remplacement qui portait sur les points suivants :

- revoir la conception du bâtiment afin d'avoir une architecture plus moderne et moins lourde;
- signaler les entrées afin de bien distinguer l'entrée commerciale de celle des logements;
- que l'entrée sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine soit plus moderne;
- expliquer le traitement de la masse de béton (colonnes) derrière les fenêtres;
- fournir les plans et élévations pour expliquer clairement le traitement des colonnes derrière le mur rideau au rez-de-chaussée.

Lors du processus, un message a été reçu à l'intérieur des délais prescrits. Ce message exprimait les préoccupations d'un citoyen face à la problématique du manque de logement locatif et que la transformation de l'immeuble en copropriétés accentuera cette lacune.

De plus, le comité de démolition a entendu les questions des citoyens relativement à l'architecture du bâtiment, la diminution de logements locatifs abordables, les précédents que pourraient engendrer cette situation pour des cas similaires dans l'avenir et les impacts sur la sécurité du chantier qui est actuellement en arrêt.

Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé

Le requérant actuel a déposé à l'arrondissement un projet préliminaire pour la construction d'un immeuble résidentiel ayant les principales caractéristiques suivantes :

- le bâtiment proposé comprend trois étages avec mezzanine, on y retrouve onze unités d'habitation;

- le sous-sol est conçu pour accueillir une aire de stationnement de dix unités et une aire d'entreposage;
- le rez-de-chaussée sera occupé à des fins commerciales;
- les étages seront occupés à des fins d'habitation (onze unités) et de bureaux (au deuxième étage uniquement);
- la répartition des logements se fait comme suit :
 - 1 studio,
 - 4 possédant une chambre,
 - 6 possédant deux chambres;
- la superficie occupée par le bâtiment, reportée au sol, est de 608,5 m², ce qui représente un taux d'implantation de 65,14 %;
- l'accès au sous-sol pour les véhicules se fait par une rampe extérieure localisée à l'arrière du bâtiment (accessible à partir de l'avenue Victoria);
- les matériaux utilisés pour les revêtements extérieurs sont une brique de couleur brune et une brique de couleur beige ainsi qu'un bandeau d'aluminium.

Demande d'appel

À l'intérieur des délais prescrits, nous avons reçu (le 9 mai 2014) une demande d'appel de Project Genèse qui est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif d'améliorer la situation des personnes vivant dans la pauvreté. La demande d'appel ne vise pas la démolition du bâtiment comme telle, mais plutôt le mode de tenure des unités d'habitation (logements locatifs/condominiums).

Le requérant s'oppose à la décision du comité d'autoriser la démolition car il considère inconcevable de permettre la perte de logements locatifs pour faire place à des unités de condominium.

Dans ce cas, il est important de noter que les municipalités du Québec (ou arrondissements) ne disposent pas du pouvoir de régler le type de propriété d'un logement, c'est-à-dire s'il sera voué à la location ou à la vente. De plus, le requérant a démontré que les huit locataires impliqués ont convenu d'une entente à l'amiable avec le propriétaire de l'immeuble pour quitter leur logement.

Nous avons également reçu une seconde lettre d'appel. Mais celle-ci a été reçue le 20 mai 2014 et ne peut être considérée puisqu'elle a été déposée après le délai de trente jours prescrit par la loi. Le délai de trente jours se terminait le 11 mai 2014.

JUSTIFICATION

La direction recommande au conseil d'arrondissement de maintenir la décision du comité de démolition pour les raisons suivantes :

La démolition du bâtiment

- dans son état actuel, le bâtiment ne peut être utilisé car les travaux de transformation ont été interrompus;
- le propriétaire a transmis des avis d'éviction aux locataires;
- l'arrondissement ne peut imposer la tenure (logements locatifs ou condominiums) des unités d'habitation dans un immeuble.

Le projet de remplacement

- le projet est conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) sur les principales normes réglementaires (usages, hauteur, densité, stationnement, marges de recul et taux d'implantation);
- l'arrondissement n'a pas le pouvoir de régir le mode de tenure des unités d'habitation (logements locatifs ou condominiums);
- le projet qui a été présenté en avis préliminaire au CCU a été recommandé favorablement;
- lors de sa rencontre du 10 avril 2014, le comité de démolition a émis une décision favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de démolition est conforme aux dispositions du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité d'étude des demandes de démolition / Recommandation favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-05-26



Dossier # : 1140415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Opération 15 000 logements - volet social
Objet :	Approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre- Dame-de-Grâce (01-276) et du règlement RCG 13-001, pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé au 4985, rue Buchan - dossier relatif à la demande de permis 3000743258.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec » (RCG 13-001), en tenant compte des critères proposés à l'article 16 du règlement RCG 13-001 et aux articles 88 et 668 du Règlement (01-276), pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé au 4985, rue Buchan, tel que présenté sur les plans numérotés A-201, A-202, A-203, A-401, A-402 et A-403, signés par Martin Brière, architecte - BGLA | architecture + design urbain et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 9 juin 2014 ainsi que sur les plans d'aménagement paysager numérotés P100, P101, P102 et P105, signés par Juliette Patterson, architecte-paysagiste - Catalyse urbaine et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 10 octobre 2013 - dossier relatif à la demande de permis 3000743258.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-16 13:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1140415002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Opération 15 000 logements - volet social
Objet :	Approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du règlement RCG 13-001, pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé au 4985, rue Buchan - dossier relatif à la demande de permis 3000743258.

CONTENU**CONTEXTE**

Le dossier vise l'évaluation architecturale et paysagère d'un projet de construction en lieu et place du 4985, rue Buchan.

Le projet, autorisé en vertu du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires situé sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec (RCG 13-001), est assujéti à la procédure de PIIA. À ce titre, le projet doit être présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0058 - Le 28 février 2013, le conseil d'agglomération adoptait le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires situé sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec (dossier 1140415017).

DESCRIPTION

La coopérative « Fleur de l'île », épaulée par le groupe de ressources techniques ROMEL, a déposé une demande de permis de construction et d'occupation d'un bâtiment de trois étages, abritant 44 logements sociaux. Ce projet bénéficie d'une subvention du Programme AccèsLogis. L'emplacement est situé sur le lot numéro 2 944 872 du cadastre du Québec, dans le secteur Le Triangle. Le nouveau bâtiment sera adjacent à un futur parc et se situe à environ 700 mètres d'une station de métro. Dans ce secteur, on retrouve majoritairement des commerces en droits acquis de vente ou réparation de voitures, ainsi qu'un pavillon du cégep Marie-Victorin.

Ce projet s'inscrit dans la vision de revitalisation du secteur Le Triangle, dans l'arrondissement de Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le 28 février 2013, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires situé sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec (RCG 13-001), en vertu de l'article 89, paragraphe 4°, de la Charte de la Ville de Montréal. Le présent projet répond aux exigences de ce règlement.

Les principaux objectifs énoncés par ce règlement sont :

1- Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui s'intègre dans un secteur en développement et en requalification. Le projet respecte les critères suivants, permettant d'atteindre ces objectifs :

Critères	Conformité
a) la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui se démarque de l'environnement urbain tout en assurant sa contribution et son intégration au futur secteur en pleine requalification est favorisée;	Oui
b) l'implantation au sol du bâtiment doit tendre à respecter celle illustrée au plan joint à l'annexe A;	Oui
c) le nombre et la localisation d'unités de stationnement pour vélo doit être prévus de manière à encourager le transport actif;	Oui
d) les équipements mécaniques doivent être positionnés de manière à favoriser l'utilisation du toit;	Oui
e) la fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux logements;	Oui
f) un traitement de la façade sur la rue Buchan mettant en évidence l'entrée principale du bâtiment est favorisé.	Oui

2- L'aménagement des espaces libres autour du bâtiment, de manière à le mettre en valeur et visant à favoriser une appropriation ou une utilisation des espaces par les nouveaux résidents.

Le projet respecte les critères suivants, permettant d'atteindre ces objectifs :

Critères	Conformité
a) le verdissement des cours et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;	Oui
b) un éclairage limitant la pollution lumineuse tout en assurant la sécurité des lieux doit être favorisé;	Oui
c) l'aménagement paysager doit être adapté afin d'assurer la qualité des espaces privés extérieurs et intérieurs ainsi qu'une sécurité pour les résidents;	Oui
d) un aménagement pour les accès aux logements sur chaque côté du bâtiment de manière à assurer la sécurité des personnes est privilégié;	Oui
e) les espaces privés et semi-privés extérieurs pour les résidents doivent être maximisés.	Oui

Le projet de construction comporte les caractéristiques suivantes :

- la construction et l'occupation d'un bâtiment de trois étages abritant 44 unités résidentielles dont près de 50 % comprennent aux moins deux chambres à coucher;

- les activités communautaires seront localisées au sous-sol, au rez-de-chaussée et au toit;
- l'accès aux espaces communautaires et à quelques logements se ferait à partir de la rue Buchan. D'autres accès pour les logements seront aménagés sur les deux façades latérales;
- 10 % des logements proposés sont adaptables;
- le nouveau projet inclut des aménagements paysagers dans la cour intérieur, aux abords des passages piétons et sur le toit;
- le taux d'implantation est d'environ 59 %;
- la densité est de 2,2;
- aucune unité de stationnement véhiculaire ne sera fournie.
- le secteur permet une approche qui se distingue du cadre bâti environnant. Le projet de remplacement se démarque par la qualité de son architecture et des espaces proposés. Une architecture contemporaine, audacieuse, et innovante où tous les éléments du site ont été pris en considération, ce qui le rend conforme aux critères de l'article 88 du Règlement 01-276.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un avis favorable à la demande de permis pour les raisons suivantes :

- Le projet est conforme et respecte les exigences du règlement RCG 13-001;
- Le projet concorde avec plusieurs orientations municipales à savoir :
 - stratégie d'inclusion du logement social;
 - secteur aux abords de métro identifié pour une intensification des activités (Plan d'urbanisme);
 - Plan d'action famille (21 unités de deux chambres à coucher et plus);
 - secteur à revitaliser (Plan d'urbanisme);
 - remplacement d'un immeuble dérogatoire sur un terrain sous utilisé adjacent à un futur parc et proche de deux stations de métro;
 - l'immeuble est conforme aux exigences du Plan directeur de requalification du secteur Le Triangle;
 - s'inscrit à même un milieu de vie bien desservi ce qui favorise le transport actif et collectif;
 - il se situe à une distance de marche de stations de métro;
 - secteur avec peu d'intérêt patrimonial, permet une approche qui se distingue du cadre bâti environnant;
 - aucun stationnement (justifié par la proximité au métro et une clientèle qui possède peu d'automobiles).

- À sa séance du 5 juin 2014, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande, afin de permettre la construction de logements sociaux (Fleur de l'île) avec l'aménagement paysager, situé sur le lot numéro 2 944 872 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets réalisés en vertu du programme AccèsLogis Québec sont certifiés Novoclimat dans la mesure où ils sont admissibles à cette certification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 juin 2014 : adoption du PIIA par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet répond aux exigences du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires situé le lot 2 944 872 du cadastre du Québec (RCG 13-001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-06-12

**Dossier # : 1140415003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (RCA 07 17121), ainsi qu'en vertu du règlement 06-044, pour l'émission du permis visant des travaux de réaménagement des services alimentaires et l'ajout d'une salle mécanique au centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte- Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725631.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les plans en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA07 17121), en tenant compte des critères proposés aux articles 22 et 24 ainsi que du Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et d'une partie de l'aile 8 du bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale (06-044), pour autoriser les travaux de réaménagement des services alimentaires et l'ajout d'une salle mécanique, au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, sur un emplacement situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Decelles et le chemin Hudson, conformément aux plans numérotés A-202, A-203, A-205, A-405, signés par BBBL- Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 6 juin 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000725631.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:49**Signataire :**

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140415003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (RCA 07 17121), ainsi qu'en vertu du règlement 06-044, pour l'émission du permis visant des travaux de réaménagement des services alimentaires et l'ajout d'une salle mécanique au centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725631.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation et d'agrandissement du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine. Il consiste à réaménager l'aile des services alimentaires, située dans l'une des cours intérieures du complexe et de la surhausser d'une nouvelle salle mécanique de deux étages qui permettra de mettre à niveau et centraliser les systèmes de ventilation.

Le présent sommaire vise à autoriser l'émission d'un permis de construction pour autoriser les travaux de réaménagement des services alimentaires et l'ajout d'une salle mécanique, en vertu des dispositions du règlement particulier numéro (06-044) et du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA 07 17121).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170411 - Le 9 décembre 2013, le conseil d'arrondissement approuvait la demande de modification de la résolution CA13 170295 et autorisait l'émission du permis visant la construction d'un nouveau pavillon du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Decelles et le chemin Hudson, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA07 17121) (dossier 1120415013).

CA13 170295 - Le 12 août 2013, le conseil d'arrondissement approuvait les plans en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA 07 17121) ainsi que du règlement 06-044 pour l'émission du permis visant la construction d'un nouveau pavillon du

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Decelles et le chemin Hudson (dossier 1120415013).

CA13 170014 - Le 14 janvier 2013, le conseil d'arrondissement accordait une dérogation mineure relativement à l'alignement de construction du bâtiment situé sur l'avenue Ellendale, aux retraits par rapport aux plans de façade et aux élévations latérales au-delà de la cote altimétrique de 130 m dans le territoire 6, aux retraits du niveau sept par rapport aux plans de façade et aux élévations latérales au-delà de la cote altimétrique de 126 m dans le territoire 8 et à une saillie dans une marge, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006) - Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine (1120415021).

CA12 170285 - Le 13 août 2012, le conseil d'arrondissement approuvait les plans en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA 07 17121) ainsi que du règlement 06-044, pour l'émission du permis par étapes visant, dans un premier temps, les fondations du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine sur un emplacement situé au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Decelles et le chemin Hudson (1120415007).

CA11 170153 - Le 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement accordait son appui au projet préliminaire d'agrandissement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (dossier 1113886005).

CA11 170151 - Le 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement accordait une dérogation mineure relativement au dépassement au toit, à la superficie de plancher d'une construction hors toit, à l'implantation de dépendances au-devant de l'alignement de construction, à l'implantation d'un stationnement au-devant de l'alignement de construction et au délai prescrit pour compléter l'aménagement paysager, tel que stipulé par le règlement 06-044 et par le Règlement d'urbanisme (01-276), et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006) - 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (dossier 1113886006).

CM08 0518 - Le 16 juin 2008, le conseil municipal adoptait le Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et d'une partie de l'aile 8 du bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale (06-044) (dossier 1063886001) - entré en vigueur le 25 juin 2008.

CE07 1498 - Le 12 septembre 2007, le comité exécutif délivrait un certificat de conformité eu égard au règlement RCA07 17121 (dossier 1070524009).

CA07 170251 - Le 6 août 2007, le conseil d'arrondissement adoptait le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA07 17121) (dossier 1063886016).

DESCRIPTION

Le projet combine deux intentions qui sont de doter le CHU Sainte-Justine de services alimentaires et de systèmes de ventilation performants. Le réaménagement des services alimentaires, à l'intérieur des espaces présentement occupés par ces derniers, vise notamment à :

- revoir le mode de service aux patients afin de mieux répondre à leurs besoins alimentaires;
- mettre à niveau les installations et équipements pour respecter les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur;
- rendre les services alimentaires plus fonctionnels et performants à l'intérieur des espaces déjà occupés et permettre une économie d'exploitation substantielle.

L'aménagement d'une nouvelle salle mécanique au-dessus des services alimentaires existants a pour objectif de :

- suivre les lignes directrices du Plan directeur en ventilation du CHU Sainte-Justine;
- suivre les demandes de Grandir en santé;
- améliorer la qualité environnementale intérieure par un meilleur taux de renouvellement de l'aire, une efficacité accrue de la filtration et un meilleur confort des usagers;
- mettre à niveau les installations et équipements afin de respecter les normes en vigueur;
- centraliser le système de ventilation dans une seule et même salle mécanique.

L'architecture

La volumétrie de la nouvelle salle mécanique est définie par l'espace disponible sur le toit de l'annexe des services alimentaires et les besoins en mécanique des unités futures. Cet ajout se développe sur deux niveaux en hauteur, au-dessus de la toiture existante. Bien que cet agrandissement ne soit que partiellement visible de la rue Hudson, il n'en demeure pas moins que les occupants des ailes d'hospitalisation environnantes auront des vues directes sur la salle mécanique. Les débords de toit existants du bâtiment des services alimentaires seront réappropriés, prolongés et intégrés à l'agrandissement, de manière à contrer l'effet de masse. Le choix des matériaux repose sur leurs poids, afin de limiter les charges structurales et sur leurs caractéristiques nobles et durables. Les panneaux de béton renforcés de fibre de verre permettent de créer une présence sobre et dynamique, par leur couleur claire, la trame des panneaux et les différences de finis de surface. Il a été convenu de ne pas utiliser la maçonnerie de brique institutionnelle pour une raison structurale.

Le projet s'inscrit dans une volonté d'atteindre les objectifs suivants :

- respecter l'alignement du bâti existant;
- assurer une cohésion avec le contexte environnant dans le traitement architectural des façades de l'agrandissement;
- s'assurer que les matériaux de revêtement extérieur créent un ensemble noble et cohérent avec le caractère de l'institution.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande pour les raisons suivantes :

- le projet est conforme au règlement 06-044;
- le projet est conforme aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- sur le plan architectural, le projet représente une nette amélioration et s'intègre parfaitement au bâtiment existant;

- l'étude acoustique évaluant le niveau sonore du bruit irradié par les différents équipements de ventilation qui seront installés dans la nouvelle salle mécanique érigée au-dessus de la cafétéria existante de l'hôpital, nous indique qu'aucune intrusion sonore nuisible ne sera propagée dans le voisinage; les niveaux sonores résiduels anticipés seront conformes aux limites permises par la réglementation municipale de la Ville de Montréal;
- à sa séance du 8 mai 2014, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la demande de permis avec la condition de remplacer les colonnes qui soutiennent les escaliers extérieurs par une poutre et deux colonnes. Le requérant a pris en considération le commentaire du CCU en révisant le design de l'escalier extérieur;
- à son assemblée du 6 décembre 2013, le Conseil du patrimoine de Montréal a émit un avis favorable au projet, bien qu'il recommande qu'une étude de faisabilité soit réalisée pour l'aménagement d'un toit vert sur l'ajout proposé. À plus long terme, il recommande au CHU Sainte-Justine d'élaborer un plan global d'insertion (matériaux, zones d'intervention privilégiées, etc.) qui établissent les principes patrimoniaux guidant les interventions futures sur les bâtiments existants et la préparation d'un plan de requalification paysagère des espaces extérieurs du complexe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme au règlement 06-044;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2014-06-12

Conseillère en aménagement

Directeur



Dossier # : 1143779005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre- Dame-de-Grâce (01-276) ainsi que du PP-77, pour l'émission du permis visant les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, à l'immeuble situé au 6550, avenue Victoria - dossier relatif à la demande de permis 3000773251.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) ainsi que du PP-77, en tenant compte des critères proposés aux articles 23, 88 et 668 du règlement 01-276, pour l'émission du permis visant les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, à l'immeuble situé au 6550, avenue Victoria, tel que présenté sur les plans A-9, A-14 à A-19, A-22, A-29, A-32 et A-34 signés par l'architecte François Heppell et sur les plans d'aménagement paysager signés par Julie St-Arnault, architecte-paysagiste, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 5 juin 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000773251.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-18 13:50

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143779005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) ainsi que du PP-77, pour l'émission du permis visant les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, à l'immeuble situé au 6550, avenue Victoria - dossier relatif à la demande de permis 3000773251.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a déposé une demande de permis pour effectuer des travaux de réfection sur le bâtiment situé au 6550, avenue Victoria. Ces travaux sont nécessaires afin de régler un problème de contamination fongique des murs extérieurs.

Tel que stipulé au PP-77, la demande de permis (3000773251) est assujettie à une révision architecturale en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Il doit également être soumis aux critères énoncés aux articles 23 (pour l'appareil mécanique au toit), 88 (pour le pourcentage de maçonnerie sur les façades) et 668 de ce même règlement.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- procéder à la réfection de l'enveloppe extérieure;
- installer des murs solaires (murs trombe);
- installer des équipements mécaniques au toit et des écrans;
- réaliser un agrandissement de 7 m²;
- réaliser un nouvel aménagement paysager.

Le dossier à l'étude vise à obtenir une autorisation pour les travaux et l'aménagement du site qui ont été autorisés en vertu du projet particulier PP-77 pour l'émission du permis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170 221 - Le 2 juin 2014, le conseil d'arrondissement approuvait le projet particulier PP-77 visant à autoriser les travaux de réfection du bâtiment situé au 6550, avenue Victoria, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) (1143779002).

Règlement 5218 - Le 5 mai 1978, le conseil municipal adoptait le règlement d'approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment " Plamondon-818 ".

Règlement 5268 - Le 6 octobre 1978, le conseil municipal adoptait le règlement modifiant les règlements 5210, 5211, 5212, 5218, 5222 et 5223 relatifs à l'approbation des plans de logements à loyer modique.

DESCRIPTION

Contexte

Le bâtiment visé par la demande est constitué du lot numéro 2 649 200, situé au 6550, avenue Victoria. On y retrouve un bâtiment mixte de huit étages, construit en 1981. Il occupe une tête d'îlot délimitée par les avenues Victoria à l'est, Plamondon au sud et Barclay au nord. Le bâtiment, dont l'architecture est plutôt sobre, ne possède aucune caractéristique architecturale particulière, à l'exception de son gabarit (bâtiment de huit étages) et de l'intégration de l'édicule du métro à son volume principal.

Travaux

Les travaux à effectuer consistent principalement à remplacer le parement de brique pour corriger le problème de contamination de l'enveloppe extérieure. De plus, l'OMHM profitera de l'occasion pour remplacer les garde-corps, les encadrements et les portes des commerces au rez-de-chaussée, refaire l'aménagement paysager et ajouter des murs solaire et un équipement mécanique au toit afin d'augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. La hauteur et le positionnement de cet appareil sur le toit, qui sera également dissimuler derrière des écrans (persiennes) fixés au parapet du bâtiment, feront en sorte qu'il ne sera pas visible de la voie publique. Ces écrans reprendront la couleur du mur solaire et de la brique de façon à se confondre au bâtiment.

Finalement, l'ensemble des portes et fenêtres du bâtiment seront remplacées. Cependant, le rythme et la dimension des ouvertures aux sept étages résidentiels ne seront pas modifiés. Seule une porte de service, au rez-de-chaussée, sera éliminée. Des interventions mineures visant à améliorer la lecture du bâtiment et lui donner plus de visibilité à l'entrée et à l'édicule de la station de métro seront également apportées. Un agrandissement de 7 m² qui modifiera l'empreinte au sol du bâtiment est également prévu.

Révision architecturale

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a présenté le dossier au comité consultatif d'urbanisme (CCU) à sa séance du 5 juin 2014. Le CCU a étudié les éléments suivants en révision architecturale :

- L'installation de l'appareil mécanique et de l'écran sur le toit en vertu des critères énoncés à l'article 23 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- Le pourcentage de maçonnerie sur les façades Victoria et Plamondon en vertu des critères énoncés à l'article 88 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- L'enseigne de l'Office municipale d'habitation de Montréal en vertu des critères énoncés à l'article 118 7° a), b), c) et e) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- Le parement extérieur et l'agrandissement, les murs solaires et l'aménagement paysager en vertu des critères énoncés à l'article 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Finalement, le CCU a également étudié la possibilité d'aménager les six arbres, qui doivent

être plantés dans la cour, adjacente à l'avenue Victoria, sur la limite de propriété qui sépare le terrain du domaine public. Compte tenu que cette implantation permettrait de poursuivre l'alignement d'arbres qui sera réalisé à la même intersection (sur l'avenue Victoria à l'ouest de l'avenue Barclay) et que les citoyens profiteront également des avantages qu'apporteront ces arbres, le CCU s'est montré favorable à cette proposition. Cependant, pour autoriser cette implantation la DAUSE doit obtenir l'aval du Bureau technique de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, en vertu des critères qui précèdent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement le projet pour les raisons suivantes :

- la demande a pour but de permettre les travaux de réfection pour corriger un problème de contamination qui autrement ne pourraient être autorisés;
- les travaux proposés visent également à améliorer les caractéristiques architecturales du bâtiment et à augmenter son efficacité énergétique;
- à sa séance du 5 juin 2014, le CCU a émis une recommandation favorable pour la réalisation des travaux de réfection du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 juin 2014 Adoption du PIIA par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Recommandation favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2014-06-12



Dossier # : 1144535005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 mai 2014.

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 mai 2014.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-17 09:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1144535005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 mai 2014.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-13

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1143571015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion demandant une stratégie pour soutenir les artères commerciales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce.

ATTENDU QUE les artères commerciales animées sont un élément clé dans la promotion de quartiers résidentiels verts et durables;

ATTENDU QUE les investissements de la municipalité à la vitalité de ses artères commerciales consolident et développent l'assiette fiscale de la ville tout en offrant une stratégie efficace de lutte contre l'étalement urbain en plus de favoriser une réduction considérable de l'utilisation de la voiture;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a au cours des dernières années réussi à atteindre ses objectifs de planification économique et urbaine à travers le programme de revitalisation des artères commerciales (RAC);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a au cours des dernières années réussi à encourager les propriétaires à améliorer leurs bâtiments grâce à des subventions pour la revitalisation des secteurs commerciaux (PR@M>Commerce);

ATTENDU QUE ces dernières années, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a profité des investissements de la Ville centre à travers les programmes RAC et PR@M>Commerce pour des projets qui ont fait de certaines rues, comme le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Victoria, des artères commerciales plus attrayantes;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a préparé des plans préliminaires pour améliorer certaines artères commerciales de Côte-des-Neiges et a discuté d'améliorations possibles aux artères commerciales de Notre-Dame-de-Grâce.

Il est recommandé, à la demande de M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et appuyé par M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington :

QUE le conseil d'arrondissement invite l'administration municipale à s'assurer que le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 inclut le financement d'un nouveau programme RAC afin de renforcer la compétitivité économique des artères commerciales de Montréal.

QUE le conseil d'arrondissement invite l'administration municipale à évaluer la possibilité d'offrir un nouveau PR@M dans son budget de fonctionnement 2015.

QUE le conseil d'arrondissement invite le comité exécutif à prendre note des projets suivants, pour lesquels l'arrondissement a déjà produit des plans préliminaires (dans le cas des avenues Van Horne et Victoria et du chemin Queen-Mary); tenu des consultations avec les citoyens, commerçants et propriétaires (dans le cas des avenues Van Horne et Victoria); ou qui ont été discutés lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (dans les cas de la rue Sherbrooke et de l'avenue Somerled) :

- Reconfiguration de l'intersection des avenues Van Horne et Victoria;
- Ajout d'espaces verts sur le chemin Queen-Mary, près de la station de métro Snowdon;
- Revitalisation de la rue Sherbrooke Ouest;
- Embellissement de la zone commerciale de l'avenue Somerled.

Que le conseil d'arrondissement invite le comité exécutif à étudier la possibilité d'admettre le chemin de la Côte-des-Neiges dans un futur programme RAC, en particulier la partie nord de la rue, qui n'a pas été incluse dans les précédentes mesures d'améliorations de la Ville.

Que cette motion et les plans préliminaires de l'arrondissement soient déposés à la prochaine assemblée du conseil municipal.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-19 09:15

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143571015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion demandant une stratégie pour soutenir les artères commerciales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette motion a été préparée à la demande de M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et appuyée par M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-18

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1143571014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion afin de s'assurer du caractère public et du maintien des nouvelles pratiques de transparence des séances du conseil d'arrondissement.

ATTENDU QUE les séances publiques du conseil d'arrondissement répondent à une exigence fondamentale de transparence et d'imputabilité de notre démocratie municipale; ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil d'arrondissement sont diffusées en direct sur Internet (webdiffusion) depuis décembre 2012 dans un esprit de plus grande transparence auprès de la population;

ATTENDU QUE les ordres du jour et la totalité des sommaires décisionnels des conseils d'arrondissement sont également disponibles sur le site Web de l'arrondissement avant la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, et ce depuis décembre 2012;

ATTENDU QUE lesdites nouvelles pratiques n'ont aucun cadre réglementaire garantissant leur pérennité et sont présentement maintenues à la discrétion du maire d'arrondissement en tant que président des séances du conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG – 1) n'a pas été mis à jour afin de refléter les nouvelles pratiques et de leur donner un cadre réglementaire;

ATTENDU QUE les attentes de la population quant à la transparence et l'imputabilité sont des valeurs fondamentales de notre démocratie municipale;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la population de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de la démocratie municipale que ces nouvelles pratiques aient un cadre réglementaire.

Il est recommandé, à la demande de M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington :

De mandater les services de présenter, d'ici le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2014, un projet d'amendement au *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG – 1) afin de

s'assurer que la webdiffusion ainsi que l'ajout de l'ordre du jour avec tous les sommaires décisionnels soient intégrés au règlement.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-06-19 09:16

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143571014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion afin de s'assurer du caractère public et du maintien des nouvelles pratiques de transparence des séances du conseil d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette motion a été préparée à la demande de M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-18

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe